

IFECMAG

LE MAGAZINE DE LA PROFESSION COMPTABLE

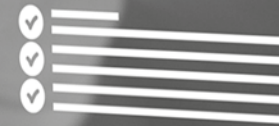
4^E TRIMESTRE 2023



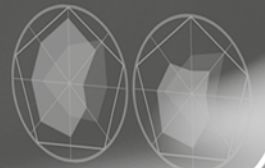
DOSSIER

**JAMAIS SANS
MON EXPERT**

**SKIFEC : LE MOTEUR
DE RECRUTEMENT
AUGMENTÉ**



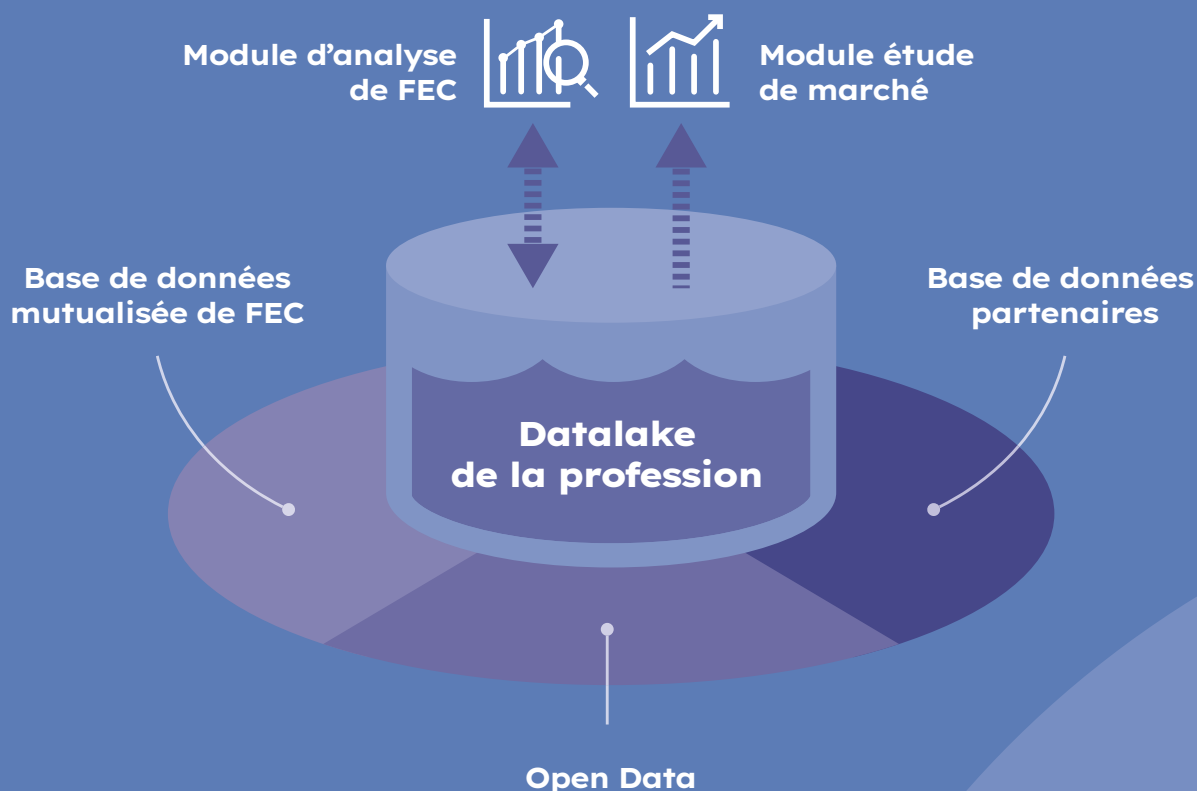
A
B
C
D



#76

Développez de nouvelles missions.

Réalisez des études de marché, exploitez davantage les données de FEC grâce au Datalake de la Profession.



INSEE / sirene.fr / bodacc.fr / Ministère de l'économie et de la relance
cadastre.data.gouv.fr / INPI / impot.gouv.fr / ATOUT FRANCE / DATAINFOGREFFE



SUIVEZ-NOUS

LE MOT DU PRÉSIDENT



CHRISTOPHE PRIEM
PRÉSIDENT DE L'IFEC

Ces derniers mois ont été riches en événements marquants et en actions significatives pour notre profession. Bien que certains défis subsistent, nous pouvons nous réjouir des avancées.

La généralisation de la facture électronique se fera en 2026, nous nous devons de poursuivre sa mise en place au sein de nos cabinets. L'anticipation de ce changement majeur est cruciale tant pour nos cabinets que pour nos clients afin de relever ce défi avec succès.

Le 29 septembre 2023, lors du Congrès du CNOEC à Montpellier, Bruno LE MAIRE a annoncé sa disposition à écouter les propositions de notre profession, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du mandat implicite. L'IFEC saisit cette opportunité pour faire part au Gouvernement de ses propositions et faire partager les résultats de notre vaste consultation auprès de la profession.

La RSE est également une préoccupation majeure pour nous ; c'est pourquoi nous avons signé une convention de partenariat avec AFNOR certification pour la labellisation RSE des cabinets.

Deux autres sujets restent au centre de nos préoccupations, à savoir le numérique et l'intelligence artificielle. Dans un premier temps, nous lançons le Club des Testeurs de Logiciels, via notre Commission Innovation. Cette initiative a pour objectif de guider les cabinets dans leurs choix ; elle est décrite par Nicolas Bollé, Président de notre Commission, comme une "initiative passionnante et prometteuse pour notre profession."

Par ailleurs, nous sommes fiers d'annoncer le lancement d'une plateforme de recrutement innovante, intégrant les soft skills. Cette plateforme, nommée SKIFEC, est actuellement en phase de tests ; elle révolutionnera sans conteste l'interaction entre l'offre et la demande au sein des cabinets dès 2024. Je vous invite à lire le dossier de ce numéro, dédié à cette plateforme.

Vous découvrirez également dans ce magazine les dernières actualités en matière de conseil patrimonial et de formation, ainsi qu'un aperçu de nos initiatives régionales et un retour sur notre Congrès qui s'est tenu à Lyon cet été. Nous accordons toujours une grande importance aux rencontres, aux échanges et au rassemblement autour de nos préoccupations, dans un esprit de convivialité.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les contributeurs à ce numéro d'IFEC MAG. Je vous souhaite à tous une agréable lecture et une excellente fin d'année.

Une caisse à l'image de la profession



connectée

Si la Cavec propose des services adaptés aux experts-comptables et commissaires aux comptes, c'est qu'elle est en étroite connexion avec eux, connaît les besoins à pourvoir et les spécificités à prendre en compte.

Cavec

IFEC MAG #76

DOSSIER • DOSSIER • DOSSIER • DOSSIER • DOSSIER

DOSSIER • DOSSIER • DOSSIER • DOSSIER • DOSSIER

23 SKIFEC : LE MOTEUR DE RECRUTEMENT AUGMENTÉ

JAMAIS SANS MON EXPERT

LA TRIBUNE	6	Facture Électronique, conséquence du report !
A LA UNE	8	Lancement du Club des Testeurs de Logiciels au sein de l'IFEC
ACTUALITÉS	12	Tour de France des régions
	14	Un congrès formateur, efficace, ludique et festif !
	20	L'accueil occitan
	21	L'IFEC signe une convention avec AFNOR
	22	Simplification

LA PAROLE AUX COMMISSIONS 39

La transmission progressive des mandats CAC et renouvellement des fins de mandats

40 « Les confins des donations... réserve héréditaire et quotité »

41 **Certificat Expert-comptable patrimonial® : un nouveau parcours de formation en gestion de patrimoine plus court et plus pragmatique !**

FORMATION 42

La RSE au coeur de l'entreprise

CAS PRATIQUE 43

Obligation légale d'inscription au compte AT/MP sur net-entreprises.fr

44 **Guichet Unique**

50 **INFORES à votre service !**

PROFESSION D'AVENIR 52

"Inspirant et engagé" le CJEC souscrit à cette dynamique

53 **Quand l'ANECS inspire !**

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE 54

L'évolution de la profession comptable et de la RSE

IFEC MAG est édité par l'Institut Français des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes 139, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Tél. 01 42 56 49 67

E-mail ifec@ifec.fr

Site internet www.ifec.fr

Directeur de la publication
Christophe Priem

Rédacteur en chef Grégory Blin

Responsable des publications
Florence Davoust

Direction artistique Bureau Jany

Conception et réalisation
Gaëlle Tissier

Photos IFEC

Impression Groupe Morault

ISSN N° 2109-196X

Merci à l'ensemble des contributeurs de ce numéro.

Facturation Electronique, conséquence du report !

PAR DOMINIQUE PÉRIER



Expert-Comptable et Commissaire aux comptes Associé, cabinet AFIGEC
Rapporteur général Congrès CNOEC 2019 « L'expert-comptable au cœur des flux »
et 2023 « De la facture électronique à la data - Le début d'une nouvelle ère ».

En juillet 2023, par le biais d'un communiqué de presse, la Direction Générale des Finances Publiques a annoncé le report de planning de la facturation électronique au-delà du 1er juillet 2024, au motif que les entreprises n'étaient pas prêtes. Lors du Congrès de Montpellier, la question a été posée à M. FOURNEL, Directeur général des finances publiques, sur les véritables motifs de ce report. Il a convenu que la PPF (Plateforme Publique de Facturation) n'était, entre autres, pas prête... Lors de son allocation, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Monsieur Bruno LEMAIRE, a de son côté présenté le nouveau planning de la mise en place de l'obligation fiscale de facturation électronique :

- 2024 : finalisation du PPF et phase de test
- 2025 : phase pilote et test sur la base du volontariat
- 2026 : généralisation progressive de la Facturation Electronique

Ceci étant, il est important de bien dissocier dans la facturation électronique l'obligation fiscale et sa mise en place économique. En effet, la facture électronique fiscale répond à une obligation légale et c'est cette obligation qui est reportée. Alors que la facture électronique économique, est la suite « logique » de la digitalisation des entreprises. Nos cabinets ont automatisé certains process et flux, bancaires, sociaux, déclaratifs, le scan des factures d'achats, l'intégration de fichiers pour les ventes etc... A ce jour, il ne reste que cette dernière marche de la digitalisation : la facturation électronique.

L'obligation Fiscale

Les entreprises françaises, assujetties à la TVA, entrent dans le champ d'application de la facturation électronique (y compris les auto-entrepreneurs), qu'elles émettent ou non des factures. Les entreprises seront concernées tant sur l'émission de factures que sur la réception de factures.

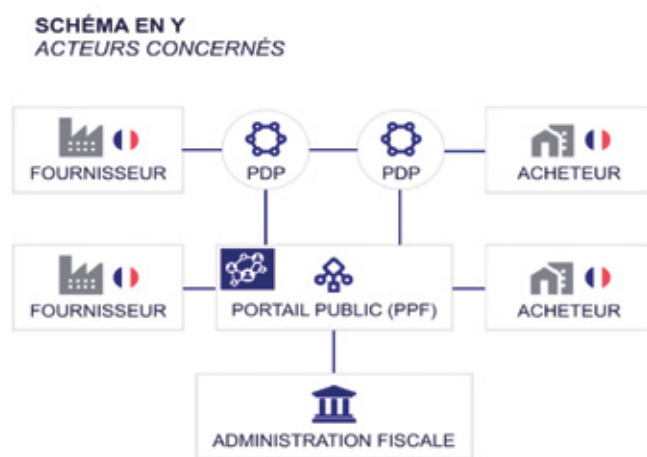
La réforme poursuit plusieurs objectifs

- renforcer la compétitivité des entreprises grâce à l'allègement de la charge administrative, à la diminution des délais de paiement et aux gains de productivité résultant de la dématérialisation ;
- simplifier, à terme, les obligations déclaratives des entreprises en matière de TVA grâce à un pré-remplissage des déclarations ;

- améliorer la détection de la fraude, au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi ;
- améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises pour permettre un pilotage de la politique économique au plus près de la réalité économique des acteurs.

Dans le cadre de cette obligation, l'administration fiscale aura également besoin des informations relatives au chiffre d'affaires des entreprises n'émettant pas ou partiellement des factures de vente. Les entreprises n'émettant pas de factures devront donc communiquer à l'administration (via une PDP ou le PPF) les éléments de chiffre d'affaires.

Le schéma des flux de factures lors de la mise en place de l'obligation fiscale



PDP : Plateformes de Dématérialisations Partenaires
OD : Opérateurs de Dématérialisations
PPF : Portail Public de Facturation

Il y a un autre élément essentiel dans la mise en place de la facturation électronique : **L'ANNUAIRE**.

L'annuaire des entreprises sera accessible via le Portail Public de Facturation (PPF) et les Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP). Il sert de base de référence unique et centralisée. Toutes les entreprises qui reçoivent leurs factures via le PPF ou via une PDP doivent être identifiées sur l'annuaire. Cette identification leur permet de recevoir leurs factures grâce à un routage précis. Lorsqu'une entreprise est équipée d'une PDP, c'est sa PDP qui reçoit directement ses factures en son nom. De ce fait, les PDP sont identifiées dans l'annuaire des entreprises en tant que plateforme de réception pour leurs clients.

Les étapes de la mise en place de la facturation électronique pour nos cabinets et nos clients

1. Vérification de la correcte inscription dans l'**Annuaire**,
2. Choisir sa PDP ou son OD ou directement le PPF,
3. S'assurer de la bonne inscription de la PDP ou de l'OD dans l'Annuaire des Entreprises,
4. S'inscrire sur la PDP ou l'OD de son choix,
5. S'assurer que le logiciel de facturation utilisé émet des factures au format électronique, notamment FacturX. Sinon, choisir un autre logiciel si aucune évolution n'est prévue,
6. Faire des tests d'envoi et de réception.

NE PAS ATTENDRE

Afin d'accompagner au mieux les TPE/PME, nous devons commencer à mettre en place la facturation électronique au sein de nos cabinets. Nous allons comprendre, tester le procédé, acculturer nos équipes qui deviendront des ambassadeurs auprès de nos clients. Ainsi, ensemble nous pourrons montrer à nos clients que cela est simple et sécurisant. Sécurisant, entre autres, en terme de délai de règlement, et de fraude.

Il faut donc profiter de ce report pour exploiter pleinement ces avantages. Nos cabinets et les entreprises doivent anticiper cette transition. Cela signifie investir dans des solutions de facturation électronique, former le personnel à l'utilisation de ces outils, repenser les compétences/nouveaux profils nécessaires et repenser les processus internes pour s'adapter au flux de travail électronique. Les factures deviennent des flux, et, via des API ou autres automatisations, la saisie comptable de factures disparaîtra à terme. La mise en place de la facturation électronique via les PDP ou OD doit permettre également de repenser nos missions et l'accompagnement de nos clients.

Le temps sera différent

Avec la mise en place de la facture électronique, les flux se feront au fil de l'eau et non plus de temps en temps. Les flux seront intégrés « automatiquement » dans les logiciels comptables au fur et à mesure et non plus en fonction d'échéances fiscales. Nous devons transformer le temps de saisies comptables en temps à valeur ajoutée pour nos clients. Par exemple, la production de tableau de bord deviendra réelle et adéquate avec les attentes de nos clients.

Full service

Nous pourrions proposer d'autres missions à nos clients. Pour cela, les OD et PDP doivent nous proposer d'autres outils liés à l'obligation d'information de règlement de la facture, par exemple. Les nouvelles prestations pourront être :

- Règlement des factures fournisseurs,
- Accompagner à l'encaissement des factures clients,
- Suivi de trésorerie, etc...

La facture électronique nous ouvre également une nouvelle donne : la data

Nous avons déjà un certain nombre de datas dans nos cabinets (données sociales, fiscales, ...) mais également de la data publique (pappers, greffe, datagouv, ...). Nous aurons alors des datas complémentaires, celles des factures. D'autres champs des possibles s'ouvriront à nous ; les prévisionnels prédictifs, entre autres, de la comparaison non plus une fois par an avec 1 an de décalage Mais de la comparaison en quasi-temps réel. Cela nous permettra d'informer nos clients de dérapages dans leurs charges, par exemple, en comparaison avec leurs concurrents mais aussi avoir des alertes sur de consommations d'énergies anormales, par exemple, ... devenir capable de calculer les bonnes RFA dans certains secteurs d'activité car nous aurons toutes les données grâce aux détails informatisés des factures.

Pour se préparer efficacement à la facturation électronique, des étapes à suivre

1. **Évaluation des besoins** : Identifiez les besoins spécifiques de votre entreprise en matière de facturation électronique. Quels sont les systèmes et les compétences nécessaires ?
2. **Sélection des outils** : Choisissez les outils de facturation électronique adaptés à votre entreprise. Il existe de nombreuses solutions sur le marché ; certaines étant plus adaptées aux petites entreprises, d'autres aux grandes.
3. **Formation du personnel** : Assurez-vous que vos employés sont formés à l'utilisation des outils de facturation électronique. Cela garantira une transition en douceur.
4. **Adaptation des processus** : Révisez et adaptez vos processus internes pour tirer pleinement parti de la facturation électronique. Identifiez les gains d'efficacité potentiels.

Le report de la facturation électronique en France offre aux cabinets et aux entreprises une opportunité précieuse de se préparer de manière proactive à ce changement majeur. La transition vers la facturation électronique présente des avantages fiscaux et économiques considérables, mais elle nécessite une planification minutieuse et une mise en œuvre appropriée. En dissociant la partie fiscale de la partie économique de cette transition, les entreprises peuvent s'assurer qu'elles sont prêtes à relever ce défi avec succès. Ne tardez pas, commencez dès maintenant à vous préparer pour la facturation électronique et profitez de ses nombreux avantages pour votre entreprise.

Lancement du Club des Testeurs de Logiciels au sein de l'IFEC

PAR NICOLAS BOLLÉ

Il s'agit d'une initiative collaborative pour optimiser l'utilisation des outils logiciels dans le domaine des cabinets d'expertise comptable.

Dans un environnement professionnel où la technologie occupe une place prépondérante, **le syndicat IFEC est ravi d'annoncer la création du Club des Testeurs de Logiciels**. Ce Club innovant vise à fédérer les experts-comptables, membres de l'IFEC, autour de l'évaluation et de l'optimisation des logiciels comptables.

La Commission innovation a pour ambition d'accompagner les cabinets membres de l'IFEC de manière pragmatique, avec des outils concrets et utiles pour les dirigeants de cabinets, les collaborateurs et leurs clients. Ces outils permettent aux cabinets d'améliorer, de développer, d'enrichir et de pérenniser leur organisation globale tant sur les relations internes avec les collaborateurs que sur les relations avec les clients.

La Commission innovation est très sensible à la pratique professionnelle du quotidien et surtout aux cas d'usages des outils.

Concrètement, la Commission agit en ce sens :

→ **Un travail de veille** du marché des applications et logiciels est réalisé au quotidien dans le but de rechercher des nouveaux outils. Si cette recherche permet de déceler un outil intéressant, la Commission prend contact avec l'éditeur afin de réaliser une visioconférence de 15 minutes portant sur : le domaine du cabinet concerné, la présentation de la

valeur ajoutée, le mode opératoire et la vision stratégique. Si, lors d'une réunion, la Commission estime qu'il serait intéressant d'aller plus loin avec cet éditeur, une visioconférence de 45 minutes est réalisée lors de la réunion mensuelle.

→ **Une réunion** de la Commission est **tenue mensuellement**, pour réaliser l'analyse des nouveaux outils et éditeurs. Nous mettons à disposition sur EXPERTS-LAB (plateforme de formation en ligne de l'IFEC) les visioconférences de démonstration des outils, réalisées par les éditeurs qui ont retenu notre attention et nous paraissent intéressants pour nos consœurs et nos confrères, et ceci depuis plusieurs années ;

→ Nous animons des **conférences** sur les **sujets numériques** lors des Congrès et du Salon Innovation de l'IFEC ;

→ **Création et mise en place de la plateforme SKIFEC** pour améliorer et faciliter le recrutement de collaborateurs (à découvrir dans le dossier de ce numéro) ;

→ **Création du Club des Testeurs de Logiciels.**

Le Club des Testeurs de Logiciels a été créé dans le but d'apporter une réponse concrète, pratique et structurée aux besoins des cabinets d'expertise comptable. Nous avons constaté lors de nos différentes manifestations un besoin de nos consœurs et de nos confrères de connaître les outils, de manière objective et impartiale, sous l'angle de l'utilisation et des apports pour leurs propres cabinets.

Nous souhaitons que le Club des Testeurs de Logiciels réponde aux craintes des cabinets : répondre aux attentes des dirigeants des cabinets dans l'optimisation de leur production, et surtout pouvoir rassurer leurs propres collaborateurs sur l'expérience utilisateur, notamment lors d'un changement d'applications ou de logiciels, source de craintes de nos collaborateurs.

Concrètement, nos actions seront les suivantes :

- 1/ Communication de la création du Club et recrutement de cabinets-membres souhaitant participer au Club ;
- 2/ Sondage des outils utilisés par les cabinets-membres du Club ;
- 3/ Interview du cabinet avec démonstration de l'usage et explication des avantages de l'outil.

L'évaluation des outils concernera les outils de :

- Production comptable ;
- Production paye ;
- Support de missions de conseils ;
- Support de gestion d'entreprise et de cabinet.

L'organisation du Club des Testeurs de Logiciels repose sur une organisation collaborative : ce Club est composé des membres de la Commission innovation et des cabinets testeurs de logiciels, membres de l'IFEC, qui souhaitent participer au Club. L'intelligence collective permettra également de nourrir les travaux de veille de la Commission innovation, des outils utilisés par des confrères pourraient être mis en lumière alors même que la Commission n'aurait pas identifié cet outil.

Nous avons déjà réalisé un premier test d'un logiciel de paye. En raison de l'actualité liée à SILAE, nous avons mis en place le Club des Testeurs de Logiciels. Ce premier test a été réalisé sur l'outil YEAP.

Les dirigeants de cabinet, avec leur vision stratégique, étaient 100 % favorables pour cet éditeur. Les tests pratiques ayant été réalisés par les collaborateurs, ceux-ci étaient également favorables dans la même mesure, en émettant des points de réserves sur certains aspects.

Il y a une vraie complémentarité entre la vision stratégique de l'expert-comptable et la vision pratique du collaborateur.

Les testeurs faisant partie de ce Club procéderont à l'évaluation de manière structurée sur la base d'un questionnaire à remplir et comprenant (note entre 0 et 10) :

- La facilité de prise en main ;
- La facilité d'utilisation ;
- Les fonctionnalités ;
- La personnalisation ;
- Les intégrations (API) ;
- La documentation ;
- La collaboration client.

Ils pourront donner leur avis sur les points forts, les points faibles et établir une notation globale (sur 5 étoiles) de l'outil.

Pour devenir membre du Club, le recrutement sera réalisé par l'intermédiaire d'un questionnaire dans le but de recenser les outils utilisés au cabinet, un outil que vous souhaitez mettre en avant ainsi que votre accord quant à la participation aux tests des nouveaux outils.

Les travaux seront restitués aux membres de l'IFEC par l'intermédiaire de plusieurs supports écrits, vidéos et conférences au Congrès de l'IFEC ou lors du Salon Innovation.

Il n'y aura aucune limite aux outils analysés. Nous souhaitons aller bien au-delà des éditeurs traditionnels de la profession comptable. Avec ce Club des Testeurs de Logiciels, l'IFEC complète son accompagnement pratique des membres de l'IFEC.

Avec le lancement du Club des Testeurs de Logiciels, l'IFEC réaffirme son engagement envers l'innovation. Nous encourageons tous les membres intéressés à participer activement à cette initiative passionnante et prometteuse pour notre profession.

La Commission innovation s'intéresse naturellement aux sujets de la facturation électronique et de l'intelligence artificielle. Nous n'oublions pas et nous tenons compte du niveau d'écart qui existe entre les différents cabinets, et ceci quelle que soit la taille du cabinet.

" Je vais vous faire un aveu, en tant que Président de la Commission innovation. Mon cabinet de 15 collaborateurs bénéficie d'un délit d'initié... Les réunions de la Commission m'ont permis d'échanger et de réfléchir sur l'organisation de mon cabinet. Cette réflexion m'a permis de cibler les outils essentiels et m'ont permis de soulager le travail de mes collaborateurs et de trouver des solutions pratiques.

En suivant, mois après mois, les travaux de la Commission innovation, en structurant petit à petit mon cabinet, je réussis à établir 90 % des bilans du 31/12... le 31/03. Je vais maintenant vous faire une confidence, mais que cela reste entre nous : tous les adhérents membres de l'IFEC peuvent bénéficier de ce même délit d'initié en suivant nos actions sur EXPERTSLAB, et en participant au Club des Testeurs de Logiciels.



Nicolas BOLLÉ
Président de la Commission Innovation IFEC



Investir dans l'immobilier ancien, le choix d'une stratégie fiscale sur mesure

Se constituer un patrimoine immobilier d'exception tout en préservant le Patrimoine, c'est aussi l'art de maîtriser certains dispositifs fiscaux. Histoire & Patrimoine propose à ses clients d'investir dans la pierre grâce au dispositif Monuments Historique, à la Loi Malraux et au dispositif du Déficit Foncier ●

Investir dans un Monument Historique

Votée en 1913, la Loi Monument Historique a été créée dans le but de favoriser la conservation du patrimoine français, en permettant aux investisseurs de bénéficier d'un avantage fiscal important, en contrepartie du coût élevé des travaux engagés.

Ce dispositif permet en effet à tout contribuable souhaitant réduire ses impôts, de devenir propriétaire d'un bien d'exception classé ou inscrit Monument Historique. Ce dispositif permet de déduire de vos revenus imposables l'ensemble des travaux réalisés et intérêts des prêts sur ce type de biens, sans plafond.

À savoir

- Pour bénéficier du dispositif Monument Historique, il faut conserver le bien pendant 15 ans à partir de la date d'acquisition, durée des travaux incluse,
- Le louer nu pour une durée minimum de 3 ans, ou l'habiter (Dans ce cas, le montant de l'avantage fiscal est réduit de 50 %),
- Les Architectes des Monuments Historiques se chargent du respect des contraintes légales du chantier pour préserver l'histoire des lieux.

Bénéficier de la Loi Malraux

La Loi Malraux du 4 août 1962 a été conçue pour renforcer la législation sur la protection du Patrimoine historique et esthétique français. Ce dispositif a grandement facilité la restauration immobilière des centres des plus belles villes de France car il s'applique aux immeubles situés dans un Site Patrimoine Remarquable avec un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Le dispositif Malraux permet une réduction d'impôt de 30 % du montant des travaux selon certaines conditions :

- L'assiette de réduction est plafonnée à 400 000 € de travaux sur quatre années glissantes (soit jusqu'à 120 000 € de réduction d'impôt au total),
- La réduction d'impôt s'applique aux travaux réalisés et payés l'année de délivrance du permis de construire et les trois années suivantes.

Château de Pontchartrain, Jouars-Pontchartrain (78)





À savoir

- Il existe une obligation de louer le bien en location nue dans l'année qui suit sa livraison, pour une durée de 9 ans.
- Acheter avec le dispositif Malraux, c'est bénéficier d'une Vente d'Immeuble à Rénover (VIR).



Strasbourg Building, Strasbourg (67)

Opter pour le dispositif du Déficit Foncier

Ce dispositif s'adresse d'une part à des multi investisseurs souhaitant défiscaliser le revenu taxable de leur patrimoine locatif, (tranche d'imposition +17 %). Lorsque l'ensemble des charges locatives d'un bien se révèlent supérieures au revenu foncier du propriétaire, on parle alors de Déficit Foncier.

En choisissant un appartement avec travaux l'investisseur :

- Les déduira de ses revenus fonciers taxables si déficit constaté,
- De déduire jusqu'à 10 700 € (hors intérêts de prêts) de ses autres revenus. S'il subsiste encore du déficit à la fin des travaux,
- Report pendant 10 ans sur ses futurs revenus fonciers taxables.

À savoir

- Les immeubles soumis à ce régime fiscal ne sont pas concernés par le plafonnement global des avantages fiscaux,
- Le bien doit être loué non meublé pour une durée minimale de 3 ans après utilisation du déficit.



Le Carré des Arts,
Issy-les-Moulineaux (92)

Le Groupe Histoire & Patrimoine est l'opérateur de référence de l'immobilier patrimonial. Fort d'une expérience de plus de 30 ans, avec des projets à travers la France entière, il est le spécialiste de la réhabilitation de bâtiments classés Monuments Historiques ou situés en secteur sauvegardé.

Histoire & Patrimoine accompagne ses clients dans leur investissement immobilier (adéquation revenus/impôts/produit), à la réalisation des travaux en conformité avec les exigences des Architectes des Bâtiments de France, le suivi fiscal des investissements pendant les travaux jusqu'à la gestion des biens.

Patrice Puy
ppuy@hpre.fr
06 86 27 72 35

Tour de France des régions

Suivez nos candidats, Damien CHARRIER, Florent BURTIN (CNOEC 2024) et Philippe VINCENT (CNCC 2024) sur les routes de France à la rencontre des Consœurs et Confrères pour écouter, échanger et relayer auprès de nos Tutelles leurs messages et construire l'avenir de la Profession ●

Trois en un pour les sections IFEC

L'IFEC a proposé à partir du mois de mars sa nouvelle formule 3 en 1 en régions, composée d'une formation certifiante sur «les bonnes pratiques pour réaliser la déclaration fiscale des stratégies patrimoniales de vos clients», d'un point d'actualité sur la profession pour terminer par un moment convivial.



Le Tour a commencé avec la section FRANCHE-COMTÉ en mars, puis les sections NANTES ATLANTIQUE, AUVERGNE, RHÔNE-ALPES en avril, les sections LORRAINE et ALSACE en mai, les sections BRETAGNE, LANGUEDOC-ROUSSILLON et TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES en juin sur les actualités de la profession ; les sections PICARDIE et NORD PAS-DE-CALAIS en septembre avec une animation sur «la facture électronique», la section NORMANDIE en octobre avec une conférence sur «Nos convictions d'investissement en cette période d'inflation» et une animation autour du tir laser.



Quand ça roule !

Mieux vaut attacher sa ceinture ! La section AQUITAINE organisait son traditionnel challenge karting le 27 avril à Mérignac. Le 16 septembre, c'était au tour de la section TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES de donner le top départ à Aigues-Vives... et la section NANTES-ATLANTIQUE le 5 octobre.



La section PARIS ILE-DE-FRANCE organisait son traditionnel apéro Pacioli le 18 juillet à Paris.



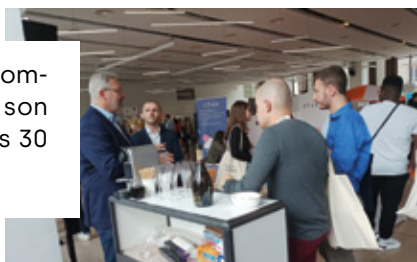
Atout RSE

Le 27 juin, l'IFEC organisait la restitution de la première édition ATOUT #RSE de l'IFEC. Les cabinets étaient présents pour présenter leur démarche RSE construite pendant huit mois en intelligence collective avec Croissance bleue, et aider à développer ces nouveaux leviers de performance, dans les cabinets et chez les clients.

L'IFEC lance d'ores et déjà la 2ème édition Atout RSE® Expert-comptable le 6 novembre 2023.

Les Estivales en fête

L'IFEC a accueilli de nombreux visiteurs sur son stand aux Estivales les 30 juin et 1er juillet 2023.



L'IFEC sort les voiles



L'équipe IFEC est arrivée 14^{ème} sur 25 au challenge voile annuelle des experts-comptables du 31 août au 2 septembre 2023 à La Rochelle !

Les Universités d'été

L'IFEC a par ailleurs reçu de nombreux participants aux Universités d'été du 5 au 7 septembre 2023, avec un stand animé autour de bons vins et de mets délicieux.



Les mardis de l'IFEC

Le 12 septembre, la section PARIS ILE-DE-FRANCE organisait un mardi de l'IFEC sur « la cession d'entreprise & emploi des capitaux ».

La section RHONE-ALPES a organisé le 19 septembre un atelier intitulé « Comment façonner une stratégie retraite efficace en 2023 ? » à Lyon. Idem pour la section AUVERGNE le 12 octobre à Clermont-Ferrand.

La section TOULOUSE MIDI-PYRENEES proposait le 20 septembre un atelier sur « la Satisfac-tion et fidélisation de sa clientèle : l'utilité d'un bilan retraite consécutif à la Réforme 2023 » à Balma.



La section NORD PAS-DE-CALAIS s'est penchée sur « Les nouvelles stratégies autour de l'apport - cession avec étude de cas » le 10 octobre.

La section LORRAINE visait la retraite sous l'angle « se poser les bonnes questions » le 17 octobre et la section CHAMPAGNE ARDENNE le 19 octobre.

Tout Schuss

Les sections AQUITAINE et MIDI-PYRÉNÉES proposent un week-end spécial ski à Baqueira Beret du 19 au 21 janvier 2024.

La section LANGUEDOC ROUSSILLON propose son séminaire de ski, édition 2024, du 28 janvier au 4 février à la station de Samoens morillon. Au programme, un panorama de l'actualité jurisprudentielle en matière fiscale et bien sûr des moments conviviaux, de sport, de loisirs et de gastronomie.

Retrouvez toute notre actualité au national sur LinkedIn et twitter et dans vos régions sur le compte LinkedIn régional.

ACTUALITÉS

UN CONGRÈS FORMATEUR,
EFFICACE, LUDIQUE ET FESTIF !



Le Congrès IFEC 2023 s'est tenu au Centre de Congrès de Lyon les 22 et 23 juin 2023 et a accueilli plus de 300 participants, jeunes et moins jeunes, experts-comptables et commissaires aux comptes, de petits cabinets comme de grands. Sur le thème « Ecosystème du cabinet : vers une révolution ! » il a permis d'aborder tous les thèmes d'actualité de la profession et de ses enjeux, et surtout d'échanger et de partager dans une ambiance conviviale et confraternelle.

Sous la présidence de Christophe PRIEM, le Congrès a été organisé selon 5 axes thématiques par Pierrick CHAUVIN, Rapporteur général, Luc WILLIAMSON, Commissaire général, Dominique PERIER, Numérique, Carole CHERRIER, Durabilité et RSE, Frédéric ESPIRAT, Gestion de Patrimoine, Sandrine COHEN-SOLAL et Axel GASET VEINARD, Actualité de la profession, Eric GILLIS, outils de la profession.



Une entrée magique !

Régis ROSSI, conférencier et illusionniste, a ouvert le bal avec un brillant exposé sur les pouvoirs de l'intelligence émotionnelle. Sa conférence démontre à partir des mécanismes de l'illusion comment nos émotions conditionnent nos perceptions, nos prises de décisions, notre communication et nos comportements. Elle invite alors l'auditoire à s'interroger sur ses propres pratiques. L'objectif est bien sûr de créer de l'interaction, de susciter l'écoute et l'analyse, et notamment de démontrer le pouvoir de la positive attitude et du sourire. Il a conquis tout l'auditoire et fut grandement applaudi.



Des ateliers à la pointe

Les ateliers ont ensuite pris place dans différents lieux du Centre de Congrès. Au programme : l'intelligence artificielle, la gestion patrimoniale, le marché de l'ESG, la data au service de nos clients, le démembrement des locaux professionnels, comment auditer le pilier social de la RSE, les impacts liés à la réforme des retraites, la facture électronique sous différents aspects, intégrer un investissement immobilier pour un client imposable au titre des bénéficiaires fonciers, l'indispensable allié durabilité des TPE/PME, SKIFEC, nouvel outil de la profession, la transmission d'entreprise, comment démocratiser la RSE pour vos clients, l'actualité normative et doctrinale CAC, le PER individuel, Enso RSE, l'actualité sociale, Kanta, développer de nouvelles missions en gestion de patrimoine, le visa durabilité, l'actualité fiscale.



Pascal LE GOUERN, journaliste et formateur en prise de parole en public, media training, gestion de crise est également magicien. Il a animé avec brio le Congrès et bluffé le quidam avec ses tours de passe-passe.

Qui cherche trouve et gagne !

Les pauses durant ces deux journées ont permis aux congressistes de visiter les stands des partenaires, de se restaurer tout en échangeant, autour des buffets, du stand de glaces ou celui des crêpes, mais aussi de se faire croquer par le caricaturiste ou de remplir le PANIFEC par les vignettes collectées sur les stands. A l'issue du tirage au sort, Catherine TERRADE, expert-comptable et commissaire aux comptes à Limoges, a gagné une nuit dans un prestigieux château ainsi qu'un dîner gastronomique pour deux personnes.



Festivités et gastronomie

Dès le 21 juin, une soirée festive était organisée sur le bateau HERMES II pour une croisière dédiée aux partenaires de l'IFEC au bord de la Saône, dans une ambiance musicale, agrémentée d'un cocktail dînatoire très gourmand.



Le 22 juin, L'Abbaye de Collonges, lieu iconique aux décors somptueux, accueillait la soirée de Gala de l'IFEC. La famille Bocuse a fait de cette ferme un écrin féérique où les mets sont des délices du palais. Cassolette de homard aux petits légumes, ballotine de volaille au foie gras et gourmandises au chocolat étaient au menu avant une soirée dansante endiablée.



Le 23 juin, la Soirée de Clôture avait pour terrain de jeu le Rooftop 52 qui surplombe la Saône et le quartier de Confluences. Vue spectaculaire... entre le Musée des Confluences, vaisseau d'architecture unique et au loin, la Basilique Notre Dame de Fourvière et la mini tour Eiffel... Cocktail-dinatoire inventif, animations ludiques, soirée dansante ambiancée par un DJ étaient au programme...



L'IFEC remercie tous les participants, les organisateurs et l'ensemble de ses partenaires.

Nous vous donnons rendez-vous au prochain Congrès IFEC les 4 et 5 juillet 2024 !



L'accueil occitan

L'IFEC était présent au Congrès 2023 du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables au Parc des Expositions de Montpellier du 27 au 29 septembre.

Autour du Président de l'IFEC, Christophe PRIEM, de nombreux élus IFEC étaient présents pour échanger avec les adhérents, être à l'écoute des consœurs et des confrères et partager des moments conviviaux.

Ce fut trois journées très denses en visites, très riches en interventions et ateliers, et très conviviales en soirées. Et tout le monde a apprécié l'accueil occitan !



L'IFEC signe une convention avec AFNOR



C'est à l'occasion du Congrès du Conseil National des Experts-Comptables fin septembre que l'IFEC a signé avec AFNOR certification une convention de partenariat relative à une démarche de labellisation RSE des cabinets d'experts-comptables..

Dans un monde où les attentes sociétales et environnementales sont en constante évolution, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) s'impose comme un enjeu majeur dans les relations entre entreprises. La RSE répond aux préoccupations des parties prenantes, notamment des consommateurs et de la société civile. Elle offre un avantage concurrentiel en permettant de gagner des parts de marché tout en renforçant la compétitivité des entreprises, au-delà du seul aspect tarifaire. De plus, la RSE favorise l'innovation en incitant les entreprises à se soucier du développement durable et à anticiper les besoins des marchés futurs.

La Norme ISO 26000 : un cadre mondial pour la RSE

Pour harmoniser les enjeux et les approches de la RSE à l'échelle planétaire, l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) a publié en novembre 2010 la norme ISO 26000:2010, intitulée "Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale". Cette norme internationale définit les concepts fondamentaux de la RSE et sert de guide aux entreprises dans leur démarche vers un développement plus durable. Bien que la norme ISO 26000 ne soit pas certifiable, l'organisme AFNOR certification a développé le label "Engagé RSE" pour évaluer la maturité des entreprises dans ce domaine.

L'IFEC S'Engage pour la RSE

L'IFEC a décidé de s'appuyer sur le label "Engagé RSE" d'AFNOR certification, reconnu pour sa robustesse, afin de valoriser et d'accompagner ses adhérents dans leur démarche RSE. Cette collaboration vise à soutenir les entreprises dans l'intégration de la RSE dans leurs activités.

Les engagements de la convention de partenariat

La convention de partenariat établit les bases de cette collaboration. Elle souligne que les parties impliquées restent indépendantes et responsables de leurs propres engagements, actes, ou omissions. Il est précisé que chaque partie conserve le contrôle et la supervision de son personnel et s'engage à maintenir une stricte neutralité dans les appréciations concernant l'autre partie, sa gestion, son travail, et son personnel.

L'objectif de la convention est de définir les conditions et modalités selon lesquelles les parties s'engagent à :

- **Fournir** un outil d'auto-évaluation aux adhérents de l'IFEC, afin de structurer leur démarche RSE conformément aux critères du label "Engagé RSE" d'AFNOR certification.
- **Développer** un processus de labellisation "Engagé RSE" prenant en compte les résultats de cette auto-évaluation.
- **Organiser** des actions de sensibilisation, de formation, et d'accompagnement des cabinets d'experts-comptables.

L'IFEC s'engage à fournir tous les éléments (résultats d'études, d'enquêtes, ...) en sa possession, afin de permettre de prendre en compte ses retours d'expérience.

De son côté, AFNOR certification s'engage à fournir un outil d'auto-évaluation, à animer des réunions d'information via des webinaires, et à offrir des tarifs préférentiels aux adhérents de l'IFEC entrant dans un processus de labellisation "Engagé RSE."

L'IFEC et AFNOR travailleront conjointement sur une politique de communication commune pour promouvoir la démarche de labellisation RSE auprès des adhérents de l'IFEC. La convention est signée pour une durée de trois ans.

Cette convention de partenariat entre l'IFEC et AFNOR certification représente un pas important vers la promotion de la RSE au sein des entreprises et des cabinets d'experts-comptables. Elle favorise la sensibilisation, la formation, et l'accompagnement des acteurs économiques dans la voie du développement durable, renforçant ainsi leur impact positif sur la société et l'environnement.

La presse en parle...

METROPOLITAIN du 29/09/23 : « ...À l'occasion du 78^e Congrès annuel des experts-comptables qui se tient du 27 au 29 septembre à Montpellier, l'IFEC s'est engagé dans une démarche RSE aux côtés de l'AFNOR. Christophe Priem, Président national du syndicat, et Alain Jounot, Responsable RSE du groupe AFNOR (Association française de normalisation), au service du développement durable, ont conclu un accord de taille visant à mettre en place une démarche de labellisation RSE pour les cabinets d'expertise et de comptabilité... »

Simplification



Bruno LE MAIRE a annoncé, le 29 septembre 2023, en plénière du 78^{ème} Congrès du CNOEC à Montpellier, qu'il était à l'écoute des propositions de la profession, notamment pour la mise en œuvre du mandat implicite.

L'IFEC se réjouit de cette nouvelle, d'autant que la mandature IFEC a obtenu la reconnaissance du mandat implicite fin 2019. Depuis, le CNOEC ne s'est pas saisi du sujet, et, force est de constater que les cabinets croulent sous le déclaratif et la multiplication des accès de ses propres clients. La digitalisation actuelle est une source de complexification des cabinets ; il est donc temps de faire évoluer la situation !

Soucieux de simplifier la tâche administrative des cabinets, l'IFEC saisit cette opportunité offerte par Bruno LE MAIRE et a notamment demandé :

- A rencontrer la DSI de la DGFIP et à commencer dès maintenant le travail de recherche d'opportunité et d'interconnexion ;
- Que le comptexpert devienne un identifiant reconnu par la DGFIP avec le rattachement des clients du cabinet sur l'espace professionnel impots.gouv.fr ;
- Qu'une réflexion s'engage sur les délégations pour permettre de déléguer les droits aux collaborateurs, avec une nomenclature convergente entre comptexpert et impots.gouv.fr ;

Des Paroles et des Actes !

→ **29 septembre 2023** : Notre ministre de Tutelle, Bruno LE MAIRE annonçait, lors du 78^{ème} Congrès du CNOEC à Montpellier, qu'il était à l'écoute des propositions de la Profession pour simplifier la vie des entreprises et notamment pour la profession en se saisissant du mandat implicite en vigueur depuis 2019.

→ **4 octobre 2023** : L'IFEC lance des premières propositions et une grande consultation sur le mandat implicite à l'attention des consœurs et confrères.

→ **18 octobre 2023** : L'IFEC a été reçu à BERCY par le cabinet de Bruno LE MAIRE pour :

- Présenter ses propositions pour la mise en œuvre du mandat implicite, fluidifier les échanges informatiques entre l'administration, les cabinets et les clients et participer aux Assises de la simplification promises par Bruno LE MAIRE.
- Remonter les difficultés toujours existantes du Guichet Unique pour simplifier le quotidien de nos consœurs et

- Que le guichet unique soit connecté au comptexpert pour les formalités ;
- Que l'expert-comptable soit administrateur de ses clients pour toutes les créations [pro.gouv](https://pro.gouv.fr) ;
- Que les accès en SSO soient généralisés avec portail [pro](https://pro.gouv.fr) en matière fiscale, douane et sociale ;
- Que les cabinets puissent transmettre une base de données SIRET de leurs clients pour éviter une mise à jour manuelle ;
- Que les déclarations de biens immobiliers soient recoupées sur un identifiant unique pour les multi-déclarants avec une délégation possible à l'expert-comptable ;
- Que la signature [jesignexpert](https://pro.gouv.fr) soit reconnue sur le guichet unique de l'INPI ;
- Que l'expert-comptable ait un accès (même indirect) au compte FranceConnect de son client pour les formalités administratives ;
- Que l'expert-comptable puisse gérer le compte FranceConnect de ses clients étrangers.



confrères et de nos clients (TPE et PME).

- Anticiper les évolutions de la Plateforme du Guichet Unique pour en faire un outil efficace et moderne (Fin de la Mission interministérielle au 31/12/2023, Mise à jour du RNE, Mise en place d'une procédure de sécurité pour les dépôts d'acte...).

+ PLUS de simplification,
- MOINS de déclaratif
= VALEUR AJOUTÉE pour **NOS CABINETS, NOS CLIENTS, L'ÉCONOMIE FRANÇAISE**

Le Datalake de la Profession en 5 questions

Par Yann Fontaine, Chef de produit jedataviz.com



Les cabinets d'expertise comptable regorgent de tout type de données sur leurs clients. Une partie de ces données est déjà exploitée, consolidée et restituée sous forme de bilans et divers reporting. Le défi de demain sera d'utiliser intelligemment ces données pour apporter davantage de valeur ajoutée aux clients. Pour ce faire, il ne suffit pas uniquement de maîtriser cette data ; la mutualisation des données en construisant un Datalake de la Profession hors du commun permettra de mieux se démarquer sur le marché. Yann Fontaine, chef de produit jedataviz.com, répond aux questions les plus courantes sur le datalake.

1 - Un Datalake de la Profession, qu'est-ce que c'est ?

« Le Datalake de la Profession » est une base de données, solide dès son origine et alimentée continuellement. Elle a pour objectif de mettre à disposition de la profession des données utiles dans le cadre de l'accompagnement des entreprises. En alimentant cette base de données mutualisée avec les FEC des clients des cabinets, la Profession est renforcée et la pertinence des analyses est améliorée.

2 - Pourquoi avoir créé le Datalake de la Profession ?

Nous avons aujourd'hui accès à une multitude de données en open data. Or leur volume risque de baisser dans les prochaines années en raison d'un phénomène d'attrition (les seuils à partir desquels les entreprises doivent publier leurs comptes ont été relevés). La construction du datalake permettra à la profession de bénéficier d'une base de données hors du commun, de mieux se positionner sur le marché et de disposer d'un meilleur avantage concurrentiel.

Les cabinets ont déjà entre leurs mains énormément de données, comptables et extra-financières. Et quand il s'agit de données, l'union fait la force :

- **Au niveau des données** : l'objectif est de croiser différentes sources de données et de faire bénéficier à chacun des contributeurs des données de cette base mutualisée. In fine, la création d'une base de données exhaustive permettra des analyses plus fines que celles qui auraient pu être réalisées avec des données d'un seul cabinet.
- **Au niveau des cabinets** : si chaque cabinet valorise indépendamment les données qu'il a à sa disposition, il pourra certes les utiliser à bon escient (et on vous encourage dans cette direction !), mais en unissant ses forces à d'autres cabinets, il pourra aller encore plus loin.

L'enjeu pour les cabinets est de rendre ces données intelligibles, de les exploiter et de faire en sorte qu'elles parlent mieux aux clients et aux collaborateurs pour pouvoir délivrer plus de valeur ajoutée aux services rendus tout en assurant la sécurité de ces données.

3 - Quelles données y sont contenues ?

Le Datalake de la Profession est alimentée par trois sources majeures de données : l'open data, la base de données de FEC et les données partenaires.

Concrètement, la base de données de jedataviz.com agrège des données financières, économiques et analytiques disponibles en open data et complète cette base de données existante avec les données de FEC. Chaque FEC valide importé est intégré dans la base de données pour alimenter le datalake.

L'aspect différenciant du datalake provient notamment des données complémentaires : les données comptables issues des FEC chargés sur la plateforme et les données partenaires obtenues notamment grâce au partenariat avec Atometrics, start-up spécialisée dans la data et prestataire technique de la plateforme.

4 - Le datalake est-il sécurisé ?

En utilisant jedataviz.com, la protection des données des cabinets et de leurs clients est assurée :

- La solution est hébergée en France.
- Les FEC transmis sont stockés dans des data centers avec un haut niveau de sécurité, certifiés HDS pour la conservation de données médicales.
- Des garde-fous ont été mis en place pour protéger la confidentialité des données : aucune comparaison n'est effectuée si le panel compte moins de 30 comptes. De cette façon, il n'est pas possible d'accéder aux données détaillées d'une société en restreignant la zone de recherche.
- Le secret statistique est toujours préservé.

5 - Comment accéder au datalake ?

Rien de plus simple ! Connectez-vous et enregistrez-vous sur <https://extranet.jedataviz.com> avec votre Comptexpert.

Ensuite, vous pouvez tester l'outil gratuitement : 2 analyses de FEC et 5 études de marché sont offertes pendant un mois. Lorsque vous analysez un FEC ou dès que vous créez une étude de marché, vous utilisez (et vous alimentez) le datalake !

Venez explorer le Datalake de la Profession sur <https://extranet.jedataviz.com>



Christophe PRIEM
Président de l'IFEC



Eric GILLIS
Membre du Bureau National de l'IFEC
et membre de la Commission Innovation de l'IFEC



Sylvain MOSSIÈRE
Directeur Général de SKILLSPOTTING



Nicolas BOLLÉ
Président de la Commission Innovation IFEC

26 LE MOT DU PRÉSIDENT

27 CHIFFRES CLÉS

29 SKIFEC : LE MOTEUR DE RECHERCHE
AUGMENTÉ

32 SKIFEC : UN PROCESSUS GUIDÉ DANS
L'UNIVERS DES COMPÉTENCES

35 À PRPOS DE SKILLSPOTTING

36 LA PRESSE PARLE DE SKIFEC

38 RETOUR D'EXPÉRIENCE !

Le contexte particulier de ces dernières années, la 4^{ème} révolution industrielle en route, le départ en retraite des baby-boomers et l'arrivée sur le marché de l'emploi de la génération Z sont des éléments qui risquent de modifier fortement les process de recrutement, particulièrement dans le monde de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes.

Chaque année, ce sont des milliers d'offres d'emploi qui paraissent en France dans la profession du chiffre.

L'IFEC, soucieux d'accompagner les changements dans le domaine du recrutement, tant au bénéfice des cabinets que celui des candidats à l'embauche, s'allie avec une entreprise high tech, Skillspotting, pour mettre en place une plateforme de compétences augmentée, ouverte à tous les cabinets ainsi qu'à tous les talents désireux d'évoluer.

Cette plateforme est prête aujourd'hui à être testée en vraie grandeur dans les semaines à venir avant un lancement officiel en janvier 2024.

Cette plateforme a de nombreux atouts comme la création d'un vivier de profils aux critères pointus qu'il s'agisse des compétences techniques diplômées ou des soft skills et la diffusion d'annonces de recrutement détaillées.

Aujourd'hui, et encore plus demain, les cabinets élargissent leurs offres à d'autres métiers indispensables à leur fonctionnement tels que l'informatique ou le marketing et aux nouvelles missions proposées à leurs clients, tel que le Conseil.

L'intelligence artificielle intégrée permet de compiler des rapports d'études psychométriques sur les candidats et de générer des matches optimisés entre les offres et les demandes.

C'est un gage de réussite et de gain de temps pour les cabinets qui souhaitent recruter en intégrant les qualités personnelles des candidats et c'est aussi un gage de bonne intégration et d'appropriation de la culture d'entreprise pour les personnes recrutées.

Nous accueillerons avec plaisir nos cabinets adhérents qui souhaiteront tester notre plateforme !



CHRISTOPHE PRIEM
PRÉSIDENT DE L'IFEC

LE MOT DU PRÉSIDENT

I Chiffres clés

Les constats marquants issus de la première vague du baromètre semestriel édition 2023 de l'OMECA (via BVA) au sein de la branche sont intéressants.

En 2022, la moitié des cabinets ont constaté une stabilité de leur activité par rapport à 2021, tandis que seulement 38 % ont connu une croissance de leur chiffre d'affaires.

En matière de recrutement **en 2022, plus de 57 % des cabinets ont embauché, principalement via l'alternance qui a été le principal levier de recrutement pour 77 % des cabinets** ayant engagé au moins un jeune en alternance.

Toutefois, les difficultés de recrutement demeurent préoccupantes pour deux cabinets sur trois.

Pour 53 % des cabinets, les perspectives pour 2023 sont à la stabilité de leur activité, et 7 cabinets sur 10 prévoient de maintenir leur effectif de salariés.

La transition environnementale est jugée importante à 3-5 ans par 64 % des cabinets, et ceux combinant des activités juridiques accordent une importance plus marquée à ce sujet (71 %).

Différentes actions ont été entreprises au sein des cabinets en faveur de la transition environnementale, telles que le développement de la sobriété numérique (67 %), la réduction de l'utilisation des ressources naturelles (54 %), et la sensibilisation de la direction et de l'équipe aux enjeux environnementaux (53 %).

Sources

OMECA : Observatoire des métiers de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit. <https://www.metierscomptabilite.fr/>

CNOEC : Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables. <https://www.experts-comptables.fr/>

CNCC : Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. <https://www.cncc.fr/>

Près de 6 cabinets sur 10 ont procédé à des recrutements en 2022 !

La branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit est créatrice de 14,9 % d'emploi net par an, en moyenne depuis 5 ans. D'ici 2025, l'ensemble de la branche de l'expertise comptable pourrait embaucher environ 12 670 collaborateurs supplémentaires.

→ **Le nombre de cabinets** : 19 272 (en 2021 – Source OMECA) contre 18 330 en 2018

→ **Le nombre de salariés dans la profession** : 170 100 dont 67 % de femmes (en 2021 – Source OMECA) contre 156 400 en 2018.

→ **Le nombre d'experts-comptables** : 21 155 dont 30 % de femmes et 18 785 sociétés ou associations (en 2022 – Source CNOEC)

→ **Le nombre de stagiaires experts-comptables** : 7 478 (en 2022 – Source CR annuel des contrôleurs de stages)

→ **Le nombre de commissaires aux comptes** : 11 243 dont 23,7 % de femmes (en 2023 – Source CNCC)

Les offres d'emploi dans la branche

La typologie des contrats de travail dans la branche reflète la stabilité et la qualité des emplois, avec un recours très restreint au CDD (2,1 %).

Au 4^{ème} trimestre 2022, 5 familles de métiers donnaient lieu à des offres d'emploi dans la branche :

- 1 390 offres en Comptabilité
- 1 310 offres d'Audit et contrôle comptables et financiers
- 100 offres de Management de groupe ou de service comptable
- 90 offres de Défense et conseil juridique
- 80 offres de Secrétariat

Quel que soit votre profil choisissez le bon parcours face aux enjeux de demain

- ✦ J'intègre un cabinet
- ✦ J'améliore ma performance dans mon métier
- ✦ Je développe une compétence spécifique
- ✦ Je contribue au développement de nouvelles missions



**16 parcours de formations uniques
pour collaborateurs de cabinet**

PLUSIEURS PARCOURS ÉLIGIBLES AU FNE



Je découvre les
16 parcours

Renseignements :
professioncomptable2030@supexpertise.fr

Sup'Expertise - FormationContinue 

I SKIFEC : LE MOTEUR DE RECHERCHE AUGMENTÉ



Éric Gillis

Membre du bureau national de l'IFEC
et membre de la Commission Innovation de l'IFEC

La gestion des ressources humaines est devenue difficile dans les cabinets d'experts-comptables et de commissaires aux comptes.

Plusieurs éléments conjoncturels rendent très difficile le recrutement dans les cabinets d'expertise comptable et d'audit. Les entreprises ne sont pas épargnées par cette crise du recrutement et les sollicitations des cabinets pour externaliser leur gestion financière ou sociale sont donc de plus en plus répandues.

Parallèlement, avec l'arrivée programmée de la facture électronique, les cabinets se doivent de plus en plus d'intégrer une dimension de digitalisation dans leur organisation. La data devient un enjeu majeur pour les métiers de l'audit et de l'expertise comptable. Qui dit digitalisation ou innovation dit nouveaux métiers avec l'obligation de numériser la collecte, l'analyse et la restitution de l'information.

Il faudra donc **intégrer dans nos structures, avec l'arrivée de la data, de nouvelles fonctions (data contrôleurs, data superviseurs, « dompteurs » d'IA...)** donc de **nouveaux profils**. Il faudra nécessairement faire évoluer les collaborateurs actuels de nos cabinets avec la disparition attendue de la tenue traditionnelle. L'offre de services devra quant à elle évoluer dans les prochaines années pour proposer de nouvelles prestations (full-service, accompagnement à la stratégie RSE, nouvelles missions patrimoniales ou sociales, gestion des systèmes d'information, cybersécurité...).

Les profils des talents ont sur le marché de l'emploi une durée de vie très limitée tant la demande est grande. De fait, les professionnels du recrutement n'ont pas toujours le temps de qualifier suffisamment leurs profils et d'analyser finement les besoins des cabinets. Les qualités intrinsèques des candidats pourtant cruciales à la réussite d'un recrutement sont négligées dans l'urgence.

Les besoins en ressources humaines d'un cabinet ne peuvent donc plus se résumer à du simple recrutement. Nous avons besoin à la fois d'un DRH, capable de révéler nos talents et d'un recruteur pour en trouver de nouveaux.

Devant ce constat, **l'IFEC a décidé de se rapprocher de la société SKILLSPOTTING (voir infra) et de lancer SKIFEC, la première plateforme SAAS de recrutement augmenté de la profession** intégrant les savoirs comportementaux dans les critères de choix. La volonté de l'IFEC est d'offrir un service à forte utilité à l'ensemble de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Nous ne réserverons donc pas SKIFEC aux seuls adhérents mais l'ouvrirons à tous.

SKIFEC, l'offre « 2 en 1 » :

la plateforme à la fois DRH et recruteur pour vos cabinets

Avec SKIFEC, changez la dimension de votre recrutement

Vous avez toujours rêvé de disposer d'un DRH et d'un recruteur au cabinet ?



SKIFEC c'est :

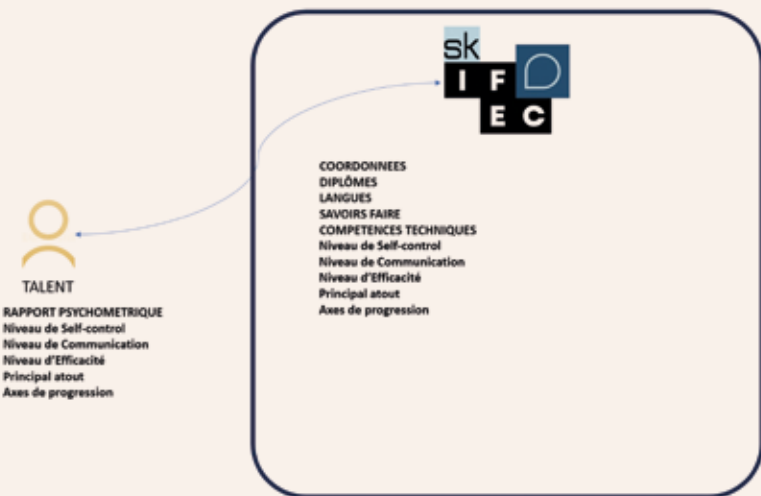
- un **outil innovant** pour optimiser l'ensemble des processus RH du cabinet ;
- la **première plateforme de recrutement intégrant les « soft-skills »** (ou savoirs comportementaux) ;
- une **étude psychométrique** qui est proposée gratuitement pour chaque talent qui souhaite être qualifié dans SKIFEC ;
- un **vivier de candidats** pour améliorer le recrutement des cabinets ;
- l'**identification des écarts** entre l'ensemble du marché des talents et les besoins du cabinet ;
- un **révélateur des talents cachés** de nos cabinets puisque les collaborateurs peuvent également bénéficier de l'étude psychométrique à l'intérieur de l'espace dédié au cabinet.

Le fonctionnement côté talents...

En se connectant sur SKIFEC, le talent va, en plus de renseigner ses compétences techniques, ses diplômes et les autres renseignements personnels (qui peuvent être totalement anonymisés pour les recruteurs), réaliser le test psychométrique qui mettra en évidence ses qualités comportementales intrinsèques.

En contrepartie, le candidat va recevoir gratuitement un rapport lui permettant de se situer sur l'ensemble de ses « soft-skills » mais cela permettra aussi à SKIFEC d'enrichir son profil en les y intégrant.

La connexion du talent sur SKIFEC : renseignement des compétences techniques et comportementales



Le talent aura accès, dès l'intégration de son profil, aux offres présentes sur le site et pourra identifier en un coup d'œil les propositions lui correspondant le mieux. A terme, il pourra revenir et faire évoluer son profil au fil du temps.

Les compétences des candidats sont valorisées en fonction des recherches des cabinets. L'intelligence artificielle, présente dans la plateforme, mettra à jour la cotation de ces « skills » lorsqu'elles deviennent de plus en plus recherchées par les experts-comptables et les commissaires aux comptes. L'outil est donc évolutif et s'adapte aux exigences de notre marché.

Le fonctionnement côté cabinets...

Les cabinets auront également accès aux fonctionnalités de SKIFEC pour faire état de leurs besoins pour lesquels ils pourront indiquer, outre les caractéristiques techniques, les qualités comportementales principales attendues. Cela garantira une recherche plus fine et une plus forte probabilité de recrutement réussi.

La connexion du cabinet sur SKIFEC : renseignement des besoins y compris en compétences comportementales



Le cabinet pourra aussi cartographier, dans un espace dédié et totalement inaccessible aux autres employeurs, ses compétences en interne en proposant à ses collaborateurs d'intégrer leur profil et de faire l'étude psychométrique.

Quels sont les bénéfices pour les talents et les cabinets ?

Pour les talents, l'avantage principal est **d'être garanti de la prise en compte et de la mise en avant de ses savoir-être, au même titre que ses savoir-faire.**

Par ailleurs, **il n'existe pas d'équivalent intégrant les « soft-skills »** et faisant appel à l'intelligence artificielle dans les plateformes actuelles de recrutement.

Le référentiel de compétences est structuré avec 3 niveaux de maîtrise pour affiner les profils.

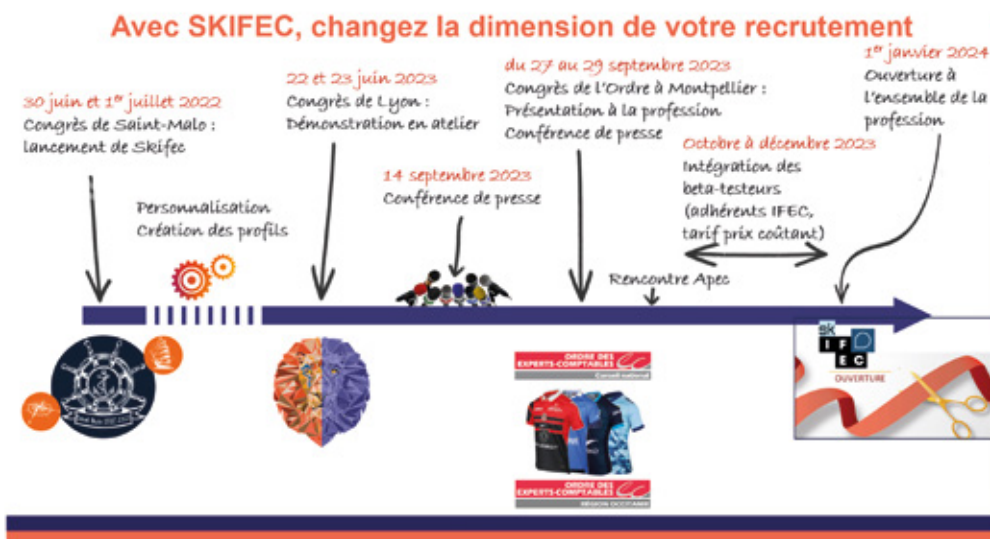
L'anonymat est possible pour garantir un recrutement équitable et diversifié. On peut ainsi masquer son genre, son nom, son âge et sa photo.

Le test psychométrique, validé scientifiquement et remis gratuitement au candidat, permet une évaluation objective de son potentiel, pour une meilleure connaissance de soi.

Enfin, **le « matching » est largement optimisé par l'intelligence artificielle** qui va piloter l'évolution de la cotation des profils en fonction de l'analyse des besoins.

Le déploiement de SKIFEC

Lancé en juin 2022, le projet **SKIFEC est aujourd'hui en phase de validation terminale.** Les dernières créations et personnalisation de profils ont été faites en 2023. **La version finale a été présentée au Congrès de Montpellier** et nous lançons **dès aujourd'hui et pour trois mois une phase de bêta-tests réservés aux adhérents de l'IFEC** avant une ouverture à la profession dès janvier 2024.



La road-map de lancement de SKIFEC

Pour les cabinets, le bénéfice est double. Côté recrutement, SKIFEC permet la création d'un vivier de talents avec les compétences classiques et les savoir-être.

La recherche peut être étendue aux compétences futures, ce qui peut améliorer l'attractivité du cabinet.

Côté management du personnel, **SKIFEC permet au cabinet de faire l'évaluation de son capital humain**, de **cartographier les compétences globales ou individuelles**, mais aussi de **piloter stratégiquement le capital humain** en simulant les compétences nouvelles nécessaires au lancement de nouvelles missions.

En analysant les écarts entre ses besoins et le potentiel de ses collaborateurs, le cabinet pourra également définir ses besoins de formation.

La présentation SKIFEC au Congrès IFEC à flasher ICI.



www.skifec.fr
Les candidats pourront s'inscrire sur skifec.fr

SKIFEC : Un processus guidé dans l'univers des compétences



Sylvain MOSSIÈRE
Directeur Général de SKILLSPOTTING

L'expérience SKIFEC est symétrique. Le processus est quasi identique pour les recruteurs qui définissent leurs besoins pour un poste ou une mission que pour les candidats qui élaborent leur profil. Une fois passée la phase de création d'un compte (processus classique d'inscription des données personnelles) et d'inventaire des différentes formations et expériences (processus classique là encore), les utilisateurs vont entrer dans l'univers de la compétence.

Les compétences « métier »

La matière pouvant être relativement complexe, SKIFEC s'appuie sur un référentiel de compétences structuré en grandes familles de compétences (Finance et Comptabilité, Gestion administrative, Informatique, Management, Commerce et conseil,...) elles-mêmes décomposées en sous-familles (pour la Finance et comptabilité par exemple : Comptabilité, Fiscal, Paie/Social/Analyse et contrôle de gestion,...) puis en compétences (pour la Comptabilité par exemple : Saisir les

pièces comptables, Numériser les pièces comptables, Calculer les amortissements,...). Ce dernier étage de la structure permet de définir un **niveau attendu par les recruteurs** ou **détenu par les candidats** sur une échelle de 3 niveaux :

- Niveau 1 : la compétence est en cours d'acquisition ; elle doit être supervisée ;
- Niveau 2 : la compétence est acquise, exercée de manière autonome ;
- Niveau 3 : la compétence est maîtrisée, le ou la candidat-e peut transposer cette compétence dans d'autres contextes et superviser le développement de cette compétence chez ses collègues.

Les recruteurs peuvent en plus de cela assigner un poids (une importance particulière) à une ou plusieurs compétences.

Progression

1. Détails | 2. **Compétences** | 3. Qualités personnelles | 4. Affiner | 5. Publier

2. Indiquer les compétences désirées pour 01-Collaborateur Bordeaux

Aide | Rechercher et sélectionner

Finance & Comptabilité	Comptabilité
Marketing & Communication	Fiscal
Gestion administrative	Paie/Social
Connaissance des logiciels	Relation Client
Juridique	Juridique
Informatique	Analyse & Contrôle de Gestion
Ressources Humaines	
Commerce & Conseil	
Management	
Traitement & Analyse de données	

Finance & Comptabilité - Comptabilité

1. Débutant | 2. Confirmé | 3. Spécialiste

Importance de la compétence pour le poste
You can choose up to 30 points: 34

- Normal
- Important
- Indispensable

Utiliser les logiciels comptables	X	1	2	3	0
Saisir les pièces comptables	X	1	2	3	0
Numériser les pièces comptables	X	1	2	3	0
Reviser et examiner les comptes	X	1	2	3	0
Établir les états financiers et suivre la consommation budgétaire	X	1	2	3	0
Établir la consolidation	X	1	2	3	0
Calculer les amortissements	X	1	2	3	0
Contrôler la comptabilité salariale	X	1	2	3	0
Contrôler la comptabilité des frais personnels	X	1	2	3	0
Établir le bouclage des comptes	X	1	2	3	0
Récupérer les comptes	X	1	2	3	0
Appliquer les normes IFRS	X	1	2	3	0
Finalisation de la tenue des comptes	X	1	2	3	0

voix n° de support : 7 | Version No 1.18.1.0

Finir plus tard | < Stage précédente | > Étape suivante

Les préférences comportementales

Les utilisateurs vont maintenant définir leurs attentes (recruteurs) ou leur profil (candidats) de compétences comportementales. La méthode SKIFEC se base sur des outils psychométriques qui permettent de faire ressortir les préférences comportementales des candidats. L'outil utilisé est développé depuis près de 20 ans par la société Profilscan® basée à Grenoble ; il s'appuie sur les principes de comparaison à la « Norme » (catégorie socio-professionnelle) pour évaluer si une personne **préfère**, davantage ou moins que les personnes de sa catégorie, travailler sous stress, échanger avec les autres, atteindre des objectifs seul ou en groupe, par exemple. L'outil mesure 15 dimensions et compare les résultats des candidats avec les attentes des recruteurs.

Attention : si les candidats reçoivent un rapport d'une dizaine de pages sur leur profil, les recruteurs en revanche n'ont accès qu'à un indicateur global de matching. Cet indicateur ne donne qu'un indice sur les chances que le ou la candidat-e réponde naturellement aux attentes. Il n'est pas question d'exclusion des profils.

Rapport Profilscan® pour les candidats



Réglage des attentes des recruteurs

Progression

1. Détails par requête | 2. Compétences (sur 5 / max 25) | 3. Qualités personnelles | 4. Affectif (Détails du poste) | 5. Publier

3. Spécifier les qualités personnelles requises pour

Tès peu attendu | Nécessaire | Indispensable | Réserve de points

Catégorie	Dimension	Score
Maîtrise de soi	Contrôle de soi et gestion du stress	71
	Ceût du risque	71
	Combativité	90
	Enthousiasme	84
	Respect des normes	97
Ecoute et communication	Directivité	79
	Autonomie affective	90
	Management	90
	Aptitude à l'échange	90
	Ouverture	90
Efficacité	Efficacité générale	73
	Organisation concrète	73
	Aptitude à l'abstraction	88
	Aptitude à la création	90
	Rigueur de gestion	97

← Définir les comportements attendus (les candidats complètent un questionnaire confidentiel).

Profilscan logo and website URL: www.profilscan.com

Footer: votre n° de support : 79 | Versions Net1, 98, 1.0 | Boutons: Voir plus tard, Etape précédente, Etape suivante

La visualisation des meilleures adéquations

L'adéquation entre les besoins des recruteurs et les profils des candidats est calculée en temps réel par les algorithmes de SKIFEC. Elle est représentée visuellement sous la forme d'une carte en deux dimensions. Les candidats « en haut à droite » ont plus de compétences métiers et un niveau d'instruction et de langue plus élevé que nécessaire

pour le poste. Les candidats en bas à droite ont au contraire des compétences métiers et un niveau d'instruction en dessous des besoins du poste. Dans certains cas, les recruteurs pourront préférer des candidats « à développer » plutôt que des candidats surqualifiés. Le centre de la carte représente la zone d'adéquation optimale.

The screenshot displays a recruitment management interface. At the top, a progress bar shows five steps: 1. Détails (partenaires), 2. Compétences (voir le 07/03/2023), 3. Qualité personnelle, 4. Aller (Détails du poste), and 5. Publier. The main section is titled '4. Gérez vos paramètres pour 01- Collaborateur Bordeaux'. On the left, a 2D map visualizes candidate suitability based on 'Instruction' (vertical axis) and 'Compétences' (horizontal axis). Red arrows indicate the direction of increasing values for these two metrics. On the right, a configuration panel allows for adjusting job parameters:

- Deux de matching idéal**: A slider set to 90%.
- Zones de travail**: Checkboxes for 'Télétravail', 'Travail itinérant', and 'Travail en entreprise'. A 'Temps de travail min.' slider is set to approximately 60%.
- Dépenses du poste**: A 'Salaires max. (mensuel, plein temps)' slider ranging from 0 to 5k€.
- Other options**: Checkboxes for 'Fixe (CDD)', 'Temporaire (CDD)', 'Travail de nuit', 'Stage', 'Alternance', 'Permis de conduire - Requis', 'Disposé d'un véhicule privé - Requis', 'Talents internes', and 'Talents externes'.
- Date d'expiration**: Set to 08.11.2023.

Handwritten red text on the right side of the image reads: 'Réglage des conditions du poste ou des préférences en tant que candidat', with an arrow pointing to the configuration panel.

I À PROPOS DE...



C'est Skillspotting SA, une société fondée à Genève en 2014, qui fournit le noyau de la plateforme SKIFEC. Co-fondée par des spécialistes en Ressources Humaines et en ingénierie des systèmes d'information, Skillspotting apporte depuis près de 10 ans des solutions innovantes aux entreprises et aux personnes qui souhaitent recruter ou candidater autrement que par les moyens traditionnels, principalement centrés sur les diplômes et les années d'expérience.

” Selon Sylvain Mossière, Directeur de Skillspotting, ce qui compte aujourd'hui par-dessus tout, c'est de savoir apprendre de manière autonome, collaborer au sein d'un collectif, d'une culture d'entreprise, comprendre les enjeux pour pouvoir contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs, comprendre les données et savoir les transformer en information. Je passe volontairement sur les notions d'agilité ou de créativité qui ne sont pas toujours pertinentes selon la situation, pour mettre en lumière le critère suivant : la performance durable – et le bien-être qui en découle est une question de savoir mais surtout d'adéquation de savoir-faire, de savoir-être et d'état d'esprit.

C'est pour cette raison que notre technologie Skillspot (le noyau de SKIFEC) se concentre uniquement sur ces éléments, pour mesurer des adéquations poste-profil comme elles n'avaient jamais été mesurées auparavant : avec rigueur et précision afin de garantir le plus haut niveau de fiabilité.

Notons que l'analyse sémantique de mots-clés récupérés dans des CV – comme le proposent certaines plateformes d'emploi - ne constitue pas une méthode de mesure d'adéquation fiable, tout au plus un filtre qui risque d'écartier des profils dignes d'intérêt au profit de candidats plus « conformes », pour autant qu'il y en ait.

SKIFEC est une parfaite mise en œuvre de l'approche que nous développons depuis 10 ans. Les métiers de la profession du chiffre sont en mouvement et s'il est difficile de dire comment ces métiers vont évoluer avec les prochaines vagues de numérisation et l'intégration progressive des I.A, ce que l'on peut affirmer sans risque, c'est que ces métiers vont s'appuyer sur des compétences à identifier, recruter, développer, transformer et conserver comme une valeur inestimable au sein de l'entreprise. **C'est ce que l'IFEC vise à apporter à ses membres avec la première version de SKIFEC, orientée identification et recrutement de compétences.** Sans dévoiler la prochaine version de SKIFEC, le développement, la transformation et la rétention des compétences-clés pourraient être à l'affiche.

Skillspotting SA (et sa marque technologique Emilee)
Rte de Peney 2, 1214 Vernier - Suisse
contact@skillspotting.com
skillspotting.com / emilee.ch

I LA PRESSE PARLE DE SKIFEC

L'IFEC a dévoilé à la presse, lors d'une conférence le 14 septembre dernier, la création de la plateforme SKIFEC en collaboration avec Skillspotting. Quelques extraits d'articles de presse...

LA PROFESSION COMPTABLE – 15/09/23 **l'arrivée de la plateforme de recrutement « augmentée »**

...Comme l'indique Damien CHARRIER, dans son propos introductif, face aux difficultés de recrutement que connaît la profession, l'IFEC se donne pour objectif « d'apporter des solutions concrètes aux cabinets ». La mise en place de SKIFEC rentre dans ce cadre.

SKIFEC (contraction de skills et Ifec) est une plateforme augmentée de recrutement, ouverte à tous les membres et à tous les talents désireux d'évoluer dans le domaine du monde du chiffre. Elle intègre une intelligence artificielle prédictive qui permet de faire un Matching optimisé entre les compétences des talents et les attentes des cabinets en tenant compte des soft skills, des hard skills et des diplômes. D'octobre à décembre 2023, des tests sont prévus avec des bêta-testeurs membres de l'IFEC pour une ouverture à l'ensemble de la profession prévue le 1er janvier 2024.

A terme SKIFEC, développé en collaboration avec la société suisse Skillspotting, pourra constituer un vivier de talents à disposition des cabinets de la profession...

LE MONDE DU CHIFFRE – 10/09/23 **l'ifec lance skifec : une plateforme de compétences pour les cabinets d'expertise comptable**

SKIFEC présente par ailleurs cette originalité d'intégrer les soft skills, qualités personnelles devenues prioritaires pour les chefs d'entreprise qui souhaitent s'assurer de la bonne intégration des candidats et de leur appropriation de la culture de l'entreprise. L'IFEC développe cette plateforme en partenariat avec la start-up Skillspotting et l'exploite en



Christophe PRIEM, Président de l'IFEC, Nicolas BOLLE, Président de la Commission Innovation IFEC, Damien CHARRIER, Vice-Président de l'IFEC, Eric GILLIS, membre du bureau national de l'IFEC et membre de la Commission Innovation de l'IFEC, et Sylvain MOSSIERE, Directeur Général de SKILLSPOTTING

exclusivité.

« Nous devons être capable d'accompagner nos collaborateurs actuels vers d'autres métiers. Avec une start-up suisse, nous avons par exemple travaillé sur le développement d'un outil innovant SKIFEC pour optimiser l'ensemble des processus RH du cabinet. Il s'agit de la première plateforme de recrutement intégrant les soft skills, une étude psychométrique de chaque profil, un vivier de candidats pour améliorer le recrutement des cabinets, l'identification des écarts entre l'existant et les besoins du cabinet et qui constitue enfin un révélateur des talents cachés tant en interne qu'en externe » a expliqué sur Interfimo le Président de l'IFEC Christophe Priem...

LES AFFICHES PARISIENNES – 21/09/23 **Skifec : un recrutement bientôt optimisé par l'IA et intégrant les softskills**

...L'après-Covid et la période de confinement ont mis en lumière le besoin d'une quête de sens, et modifié les attentes des salariés. "Malgré toute l'information positive dispensée par les instances, le CJEC, l'ANECS, les écoles et les syndicats, la profession subit l'image d'une posture poussiéreuse peu attirante", explique l'IFEC.

Une IA prédictive

Via son IA prédictive, SKIFEC permet un matching optimisé entre les compétences des talents et les attentes des cabinets, le tout en tenant compte des soft skills – pour la première fois –, des hard skills et des diplômes.

...Véritable moteur de recrutement augmenté, cette plateforme en Saas (software as a service) permet d'agréger au même endroit tous les talents dont les cabinets ont besoin, que ce soit en externe comme en interne...

Un enjeu de taille

L'enjeu pour l'Ifec est d'identifier les besoins en compétences des cabinets au fil des recherches, de mesurer finement les compétences (hard, soft, métiers, diplômes) du vivier des talents, d'analyser les écarts. Grâce à cette méthode, il sera possible de définir les nouveaux profils nécessaires, de prospecter ces nouveaux talents et de calibrer les projets de formations nécessaires.

COMPTA-ONLINE – 22/09/23

SKIFEC : L'IFEC mise sur les soft skills avec ce nouvel outil pour révolutionner le recrutement en expertise comptable

Face aux bouleversements du monde professionnel – qu'il s'agisse de la 4^{ème} révolution industrielle ou des évolutions générationnelles – l'IFEC lance une initiative majeure. Le syndicat dévoile SKIFEC, sa plateforme de recrutement axée sur les « soft skills », ces compétences humaines essentielles pour une intégration réussie en entreprise.

Cet outil se veut une réponse concrète aux défis du recrutement dans l'expertise comptable, offrant un vivier unique de candidats et facilitant les annonces de postes au sein de cabinets partenaires. Une innovation qui redéfinit les codes du recrutement.

METROPOLITAIN – 30/09/23

Montpellier : SKIFEC, la nouvelle plateforme de recrutement professionnel qui s'intéresse à vous

...Des problématiques d'attractivité, une méconnaissance des besoins et des CV à la durée de vie limitée. Actuellement, dans les cabinets d'expertise comptable, les directeurs des ressources humaines peinent à révéler les talents et les recruteurs à en trouver, et pour cause : les candidats sont évalués sur leurs compétences techniques telles que connues dans les recrutements, mais la partie comportementale est bien souvent mise de côté. C'est pour cette raison que l'IFEC a mis au point SKIFEC, une plateforme de recrutement spécialisée dans la profession permettant d'intégrer l'ensemble des processus RH et d'intégrer ce qui est communément appelé les soft skills, grâce à une étude psychométrique passée par les candidats. Une partie pourtant significative d'un profil, mais peu analysée par manque de temps.

À quoi correspond vraiment le terme de "soft skill" ?

La traduction littérale est "compétence douce", mais on trouve aussi les termes de compétences comportementales, transversales, cognitives, personnelles... Autrefois, on parlait aussi de

"savoir-être" en opposition aux savoir-faire. Ces derniers sont appelés hard skills ou compétences techniques.

Les soft skills sont donc des compétences relatives à la manière de se comporter ou d'agir. Certains soft skills sont innés, car chacun d'entre nous avons des prédispositions à l'empathie, à l'écoute ou à l'organisation. Mais la plupart des compétences douces peuvent aussi être apprises ou renforcées. Elles regroupent à la fois les traits de personnalité, les capacités émotionnelles et les compétences qui s'acquièrent et se développent.

Une analyse comportementale détaillée

Lorsque le talent va se connecter sur SKIFEC, celui-ci va renseigner dans un premier temps toutes les caractéristiques basiques que l'on retrouve dans la plupart des CV, à savoir les coordonnées, le niveau d'études, de langues ou encore les expériences professionnelles passées. C'est ici que vient la nouveauté : le candidat est également amené à faire une étude psychométrique intégrée à l'outil, qui va générer un rapport indiquant ses principaux atouts et ses axes de progression, comme la communication, le self-control ou encore l'efficacité. Suite à ces résultats, le talent recevra des offres d'emploi qui lui correspondent, mais d'une façon particulière : celles-ci seront répertoriées dans un cercle. Plus l'entreprise est proche du centre et plus ce qu'elle propose se rapproche du profil du candidat, et inversement.

Autre précision : le talent peut choisir de masquer son âge, son nom, sa photo ou encore son genre afin que son recrutement soit équitable. Par ailleurs, lorsqu'il est question d'offres d'emploi, cela ne concerne pas uniquement les postes en CDI ou en CDD, mais également les stages ou les contrats d'alternance.

LA TRIBUNE – 2/10/23

Comment les experts-comptables répondent à la crise du recrutement

La crise du recrutement frappe aussi les cabinets d'expertise comptable : outre une image à dépoussiérer et un important turn-over, les transitions numérique et écologique les obligent à se repositionner et à se doter de nouvelles compétences. Pour faire face à ces enjeux majeurs, l'IFEC, principal syndicat de la profession, lance une plateforme dédiée au recrutement pour les métiers du chiffre. Un outil sophistiqué dans ses contenus, qui repose sur la constitution d'un vivier de candidats et sur une technologie de matching entre l'offre et la demande...

Retour d'expérience !



Nicolas BOLLÉ
Président de la Commission Innovation IFEC



Mon cabinet de 15 collaborateurs est situé en Région Parisienne. Je suis l'unique associé, et mon cabinet ne connaît pas de turn-over. Je suis Président de la Commission Innovation de l'IFEC.

Lors d'une réunion de la commission, nous avons identifié et estimé que l'outil proposé par la société Skillspotting pourrait être un formidable outil de gestion des cabinets, tant au niveau des aspects de recrutement que des aspects de gestion des équipes.

J'ai réalisé en juin 2022, le test de SKIFEC au sein de mon équipe.

Les attentes et les besoins de nos clients étaient orientés vers le conseil et l'accompagnement à la gestion d'entreprise, avant la crise du Covid. À la sortie de la première période de confinement, ces attentes et ces besoins, de la part de nos clients, étaient en forte augmentation.

Les profils de nos collaborateurs sont très techniques et orientés sur les réglementations et les actes déclaratifs de nos clients. Pour autant, ils ont des compétences techniques autour du conseil et de l'accompagnement. Je considère que l'écart, entre ces compétences techniques liées aux conseils et les besoins de nos clients, est lié

au savoir-être, à la personnalité. J'avais besoin d'identifier les collaborateurs dont la personnalité permettrait d'accompagner les clients dans la gestion de leur entreprise.

En créant un profil avec une personnalité alliant les capacités de conseil, SKIFEC m'a permis d'identifier les collaborateurs les plus proches de cette personnalité. Les autres seront accompagnés, à leur rythme, pour évoluer vers des missions de conseils.

Aujourd'hui, nous avons construit une offre d'accompagnement conseils élargie, et surtout menée techniquement par les collaborateurs du cabinet. Notre communication est orientée pour le moment vers nos clients. Cet accompagnement est réparti par niveaux d'intervention : un niveau simple (indicateurs clés commentés), un niveau moyen (suivi de la marge) et un niveau élevé où le collaborateur revêt le costume de directeur financier. Les collaborateurs vont à leur rythme : pour les collaborateurs les plus à l'aise, avec la gestion d'entreprise, ils peuvent proposer les trois niveaux d'accompagnement. Pour les collaborateurs moins à l'aise, des tests, des essais sont réalisés au fur et à mesure de l'évolution de leur confiance. C'est SKIFEC qui m'a permis de comprendre le rythme de chacun, en fonction de leur personnalité.

La transmission progressive des mandats CAC et renouvellement des fins de mandats

PAR OLIVIER CERF ET VINCENT MOLINIE

Dans le sillage de la promulgation de la loi PACTE en mai 2019, le paysage professionnel des commissaires aux comptes (CAC) a subi des bouleversements notables. Cette réglementation a apporté des changements significatifs, modifiant les seuils d'audit légaux et engendrant des réflexions sur la pérennité des activités de nombreux experts-comptables.

La Loi PACTE en Bref

Pour mieux comprendre les enjeux actuels, revenons brièvement sur la loi PACTE. Adoptée le 11 avril 2019 par l'Assemblée nationale et promulguée le 22 mai 2019 après examen par le Conseil Constitutionnel, cette loi a notamment relevé les seuils d'audit légaux. Cette décision a eu un impact majeur sur le secteur des commissaires aux comptes, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités et défis.

La question cruciale : Comment gérer la transition ?

Face à ces évolutions, de nombreux professionnels se sont interrogés sur la poursuite de leur activité en tant que commissaires aux comptes. Les fins de mandats se multiplient, posant des questions complexes tant pour les vendeurs que pour les acquéreurs d'activités.

Dans ce contexte de transition, la sous-traitance apparaît comme une solution clé. Elle permet au vendeur de partir en toute sérénité tout en assurant à l'acquéreur une meilleure compréhension de ce qu'il achète. De plus, elle offre à l'acquéreur le temps nécessaire pour une réflexion approfondie.

Réseau et information : Les clés du succès

Il est temps d'activer votre réseau professionnel et d'exprimer vos intentions d'achat ou de vente à vos pairs. Renseignez-vous sur le marché en participant, par exemple, au Salon de la Transmission de Cabinets IFEC qui se tient chaque année à Paris, cette année, il a eu lieu le 18 octobre 2023.

Les défis à surmonter

Pour les mandats en Bénéfices Non Commerciaux, la prudence est de mise en attendant leur renouvellement, tout en facturant de la sous-traitance si cela est possible. De plus, il est essentiel de rester attentif aux fins de mandats sous les nouveaux seuils d'audit.



Olivier CERF,
Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, dirigeant du cabinet A02C.
Animateur de l'atelier La transmission progressive des mandats au STC 2023 à Paris.

Valoriser les mandats : Les clés de la réussite

Pour les mandats sous les nouveaux seuils, la conversion en missions ALPE (Audit Légal Petites Entreprises) est recommandée, notamment si un expert-comptable est impliqué. Les avantages de cette conversion incluent un audit adapté à la taille de l'entreprise, une simplification des procédures, et surtout :

- Un diagnostic de performance mettant en valeur la valeur ajoutée des CAC en communiquant les risques et les enjeux via le rapport sur les risques.
- Des avis et des recommandations proposés au dirigeant.
- L'exemption de certaines obligations légales.
- Cette transformation valorise la compétence, le jugement professionnel et l'engagement des CAC, en fournissant au dirigeant des informations essentielles sur les risques et le positionnement de son entreprise.

Restons connectés !

Des opportunités d'acquisition de portefeuilles de commissaires aux comptes émergeront, mais il est crucial de se positionner judicieusement pour les saisir. Voici quelques pistes à explorer :

Le Salon annuel de la Transmission de Cabinets IFEC.
Être référencé auprès des courtiers de vente de cabinets.
L'idée d'une bourse aux mandats pourrait également être envisagée.

Dans ce nouveau paysage professionnel en mutation, l'anticipation, la collaboration et la recherche d'opportunités sont les maîtres-mots pour les commissaires aux comptes cherchant à naviguer avec succès dans cette ère post-PACTE.

Restons connectés pour suivre l'évolution de cette transition et saisir les opportunités qui se présentent.

N'hésitez pas à répondre au questionnaire IFEC.



Vincent MOLINIE,
Associé chez PHM-AEC
Expert-Comptable et Commissaire aux comptes

« Les confins des donations... réserve héréditaire et quotité disponible »

PAR FRÉDÉRIC ESPIRAT ET FRÉDÉRIC CHASSAIN

Les interrogations qui gravitent autour de la question épineuse des donations sont infinies !

En effet, qui n'a pas imaginé un jour pouvoir transmettre ses biens de son vivant ; qui ne s'est pas interrogé de savoir quel montant pouvoir donner ; qui ne s'est pas demandé si certaines limites devaient absolument être respectées ; qui ne s'est, un jour, posé la question de savoir, tout simplement, comment donner ?

Rappelons, tout d'abord, quelques principes.

Une donation entre vifs, autrement appelée « libéralité », se définit comme « un acte par lequel le donateur se dépouille actuellement et irrévocablement de la chose donnée en faveur du donataire qui l'accepte ». En conséquence de quoi, une donation, pour être valable, doit réunir, préalablement, un élément « intentionnel », à savoir avoir conscience et volonté de s'appauvrir au profit d'un tiers, et un élément « matériel », qui repose sur l'idée que « donner, c'est donner », c'est-à-dire donner c'est accepter de s'appauvrir définitivement.

Autre point important à souligner : le donateur n'a aucune obligation de choisir son ou ses donataires au sein de ses héritiers. Rien ne lui interdit également de gratifier un enfant mineur ou un majeur protégé. Dans ces hypothèses, que la donation soit assortie ou non d'une charge, il sera nécessaire que le ou les représentants légaux du donataire - l'enfant mineur - accepte la donation et pour un majeur « protégé », l'intervention du tuteur ou du curateur pourra s'avérer nécessaire.

Mais peut-on tout donner ?

En principe, la réponse est affirmative. Attention toutefois en présence d'héritiers réservataires !

La loi française interdit, en effet, de déshériter un de ses enfants. Une part du patrimoine de leurs parents leur est réservée. Ainsi, en l'absence de libéralité consentie au conjoint survivant, la moitié du patrimoine est « sacralisée » en présence d'un seul héritier, les deux tiers s'ils sont deux et les trois quarts pour trois enfants et plus. Rien n'empêche chaque donateur d'avantager un héritier par rapport aux autres, qu'il soit ou non réservataire, voire une personne non-héritière. Pour ce faire, il peut « puiser » librement dans la quotité disponible qui se définit comme la portion du patrimoine dont on peut librement disposer en présence d'héritiers réservataires.

Les donations que vous souhaitez consentir ne doivent donc pas porter atteintes à ces parts réservataires au risque de voir vos donataires obligés d'indemniser vos héritiers et les donations consenties faire l'objet d'une réduction lors du règlement de votre succession.

N'hésitez pas à contacter votre expert-comptable qui vous conseille depuis de nombreuses années et qui sera à même de répondre au mieux de vos intérêts.



Frédéric Espirat,
Président de la Commission Conseil
Patrimonial IFEC
Expert-comptable patrimonial



Frédéric Chassain,
Formateur en gestion de patrimoine

Certificat Expert-comptable patrimonial® : un nouveau parcours de formation en gestion de patrimoine plus court et plus pragmatique !

A l'initiative de la Commission Conseil Patrimonial, l'IFOR propose désormais un nouveau parcours de formation en réponse à la demande d'experts-comptables qui souhaitent développer leurs connaissances et leurs compétences en gestion de patrimoine mais qui n'ont pas le temps de réaliser une formation sur une année universitaire entière.

Quel est l'objectif pédagogique du Certificat Expert-comptable patrimonial® ?

Le contenu du certificat a été pensé pour non seulement recouvrir les thématiques fondamentales du conseil patrimonial orienté chef d'entreprise, mais aussi pour analyser et résoudre les situations patrimoniales habituellement rencontrées dans le cabinet à travers des cas pratiques.

Quelle est la durée du parcours ?

La formation dure 100 heures au global sur 14 jours, à raison de 2 à 3 jours de formation tous les 15 jours (hors vacances scolaires).

Quelle est la différence avec le Master 2 Gestion de patrimoine ?

Les enseignements du Master 2 Gestion de patrimoine se veulent plus théoriques et se déroulent sur une année universitaire complète à raison de 35 jours de formation, répartis sur 2 semestres. Pour valider le diplôme, un mémoire en fin de parcours est à réaliser. Les enseignements du Certificat Expert-comptable patrimonial® sont, quant à eux, plus pragmatiques et se déroulent sur une durée de 2 mois seulement. L'évaluation des compétences se fait à travers de QCM et d'études de cas. L'obtention de ce certificat permet de répondre aux prérequis demandés si toutefois vous souhaitez vous inscrire ultérieurement au Master 2 Gestion de patrimoine via un parcours VAE.

Une prise en charge est-elle possible ?

Oui, une prise en charge est possible par les organismes financeurs type OPCO ATLAS ou FIF PL. Il suffit de leur communiquer le programme de formation avec le devis. Le certificat n'est pas éligible au CPF.

Nous sommes plusieurs experts-comptables du cabinet à souhaiter participer à ce certificat ; peut-il être directement organisé en INTRA ?

Oui, le certificat peut être proposé en INTRA, directement dans votre cabinet selon vos besoins et disponibilités.

Pour recevoir le programme complet et un devis, contactez l'IFOR : formation@ifec.fr

Témoignage de Delphine Pages Boutault, cabinet MANIGEST



" Je suis actuellement le cursus « Certificat Expert-comptable patrimonial » et je viens d'effectuer les cinq premiers modules. Cette formation répond totalement à mes attentes. Les thèmes abordés et la qualité des intervenants tous spécialistes pointus dans leur domaine nous permettent d'aborder de nouvelles compétences et pistes de réflexion pour accompagner au mieux nos clients. Nous sommes une quinzaine de participants et l'organisation de la formation permet un véritable échange avec les intervenants, essentiel à la compréhension des différents sujets. Leur compétence et leur expérience, avec des exemples concrets et vécus, permettent de favoriser notre apprentissage. Les supports de formation sont également très développés et précis. Je recommande vivement ce cursus à tous mes confrères et consœurs qui permet de nous ouvrir à de nouvelles missions à forte valeur ajoutée pour nos clients. "

- La 1^{ère} session du Certificat Expert-comptable patrimonial® a démarré en présentiel à Paris le 20 septembre dernier et remporte déjà une vive satisfaction de la part des participants.
- Une 2^e session prévue en distanciel démarre le 13 novembre prochain.

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez Nadine Thuleau, responsable formation : par email à formation@ifec.fr ou par téléphone au 01 42 56 83 15.

Les Rencontres du Conseil Patrimonial auront lieu le 23 novembre 2023 de 8 h 30 à 17 h 30, aux Salons Hoche, Paris 8. Cette nouvelle édition des RCP mettra le cap sur les bonnes pratiques pour effectuer des missions patrimoniales !

- Comment structurer votre cabinet pour développer des missions patrimoniales ?
- Quelle organisation ? Quelle méthodologie ?
- Quels outils à votre disposition ?
- Bilan patrimonial : les étapes pour réaliser un audit patrimonial !

Pour vous inscrire :



LA RSE AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

FOR-
MA-
TION



L'IFEC propose deux formations certifiantes, en partenariat avec le **Groupe VYV** et la **Chaire IPAG Entreprise Inclusive**.

Ce programme, dédié aux experts-comptables, aux commissaires aux comptes et collaborateurs, se propose d'**accompagner la transformation des cabinets** en adoptant une perspective originale de pilotage stratégique par l'audit et la prospective. Le programme invite à **penser le cabinet de demain sous l'angle de la RSE**, en relevant les défis du nouveau socio-organisationnel et managérial de la transition environnementale. Et ce, afin de construire un cabinet tout à la fois attractif, efficient, inclusif et durable !

Ces **formations de cinq jours** sont réalisées en présentiel et distanciel. Les programmes sont éligibles au CPF et inscrits au RNCP (Programme Grande Ecole de l'IPAG Business School).

1. Déceler les promesses et les défis de la RSE... dans l'entreprise de demain

Les **5 modules** de la première formation s'intitulent :

- Droit de la RSE
- Analyse 360° de l'entreprise (et enjeux RSE) / Audit de la mixité et de la diversité
- Négocier et mener à bien une mission RSE en cabinet (méthodes et outils de gestion de projet)
- Dilemmes éthiques et consommation responsable
- Risques psychosociaux

→ 1 journée optionnelle : Le leadership agile

2. Certificat « Construire le cabinet de demain : renouveau stratégique et refonte du modèle social, économique et organisationnel »

Les **5 modules** de la deuxième formation sont :

- E-diagnostic de positionnement
- Analyse 360° du cabinet sur les plans stratégiques, économiques et socio-organisationnels
- Refonte des scénarii stratégiques et renouveau du modèle d'organisation, de gouvernance et de management du cabinet
- Protection sociale, prévention des risques pros / psycho-sociaux et management de la QVT
- Repenser l'entreprise (et le cabinet) sous l'angle de la RSE : perspectives juridiques, enjeux éthiques et avantages stratégiques.

Des livrables sont envoyés à la fin de la formation.



À propos de Chaire IPAG – groupe VYV - IFEC

Fermelement engagée sur le plan sociétal, l'IPAG Business School, a inauguré en mars 2016, sous l'impulsion et la direction du Prof. Maria Giuseppina BRUNA, la Chaire IPAG « Entreprise Inclusive », première Chaire française

de recherche-action, dissémination et formation (initiale et continue) consacrée aux défis croisés de l'agilité, de l'inclusion, de l'innovation et de la résilience en entreprise. Forte du soutien d'une douzaine d'Institutions nationales et internationales, de grands groupes et d'organisations syndicales, la Chaire se configure comme un acteur incontournable de la recherche, de l'expertise, de l'expérimentation et de la formation autour de la RSE et du management inclusif.

La Chaire bénéficie d'un partenariat stratégique avec le Groupe VYV et l'IFEC.



Le **Groupe VYV**, Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France né en 2017, est issu de l'union de plusieurs acteurs mutualistes et de l'économie sociale et solidaire : Chorum, Harmonie Mutuelle, MGEN, MMC, MNT, Smacl Assurances, VYV3 et Groupe Arcade-VYV.

Les liens entre ses différents métiers (assurance, soins et accompagnement, logement) et leur combinaison en font la singularité. Plus qu'un groupe, c'est une force avec des milliers d'acteurs engagés partout en France, fédérés autour d'une même idée : rendre la santé accessible à tous.

Pour en savoir plus :
Ifec.fr/Actus Formation

Obligation légale d'inscription au compte AT/MP sur net-entreprises.fr

L'inscription au compte AT/MP sur net-entreprises.fr est une obligation qui doit être satisfaite par l'entreprise elle-même, y compris lorsque la gestion des autres démarches est effectuée par un tiers déclarant.

En quoi consiste cette obligation et qui est concerné ?

L'inscription au compte AT/MP, rendue obligatoire par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020, permet la dématérialisation de la notification du taux de cotisation accidents du travail et maladies professionnelles.

En lieu et place d'une notification par courrier postal comme il était d'usage, les caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS) mettent à disposition des employeurs, sur un espace numérique dédié, le taux de cotisation AT/MP dont ils devront s'acquitter.

Pour ce faire, les employeurs doivent s'inscrire au compte AT/MP pour accéder en ligne à cette notification et au classement de leurs entreprises (ou de leurs établissements) dans les différentes catégories de risques.

Quelles structures sont concernées ?

Toutes les structures qui relèvent du régime général de la Sécurité sociale, quelle que soit leur forme (entreprise, association, ...) et à partir d'un salarié, sont concernées.

La cotisation d'accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) versée chaque mois par l'employeur couvre les risques accidents du travail, les maladies professionnelles et les accidents de trajet. Le taux de la cotisation AT/MP est déterminé annuellement par la caisse régionale (Carsat, Cramif, CGSS).

La création du compte AT/MP peut-elle être déléguée à un tiers déclarant ?

Pour des raisons juridiques, l'entreprise elle-même doit créer son compte AT/MP, afin de télécharger la notification de taux de cotisation AT/MP. Seul son représentant peut avoir accès à cette notification.

Autrement dit, l'expert-comptable, qui bien souvent est le tiers déclarant, ne saurait se substituer à son client ou l'entreprise, pour l'inscription au compte AT/MP.

En revanche, le tiers déclarant peut, depuis juillet 2020, accéder aux comptes AT/MP de leurs clients sur net-entreprises.fr, et ainsi visualiser les informations nécessaires à la gestion de leur portefeuille client à travers un point d'entrée unique.

Quelles sont les sanctions prévues ?

Si cette obligation n'est pas remplie, les caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS) **sont autorisées réglementairement à notifier une pénalité.**

La pénalité est appliquée par salarié ou assimilé, compris dans les effectifs des établissements de l'entreprise pour lesquels l'absence d'inscription est constatée. Elle est due au titre de chaque année ou, à défaut, au titre de chaque fraction d'année durant laquelle l'absence d'inscription au téléservice a été constatée.

Comment aider vos clients à s'inscrire au compte AT/MP ?

- Si l'entreprise a déjà un compte net-entreprises.fr créé avec son propre numéro de Siret, il lui suffit de s'y connecter et d'ajouter le téléservice « compte AT/MP » à partir de son menu personnalisé. L'accès au compte AT/MP se fait sous 24h. Dans le cas où l'entreprise n'a plus connaissance de ses identifiants ou des personnes qui ont accès à son compte net-entreprises.fr, alors il lui faudra procéder à une nouvelle inscription en demandant à récupérer par voie postale une « clé d'activation ».
- Si l'entreprise ne dispose pas d'un compte net-entreprises.fr créé avec son propre Siret, alors, l'entreprise devra suivre le processus d'inscription à partir de la page d'accueil net-entreprises.fr, puis sélectionner « L'Assurance Maladie » dans les services proposés. Le compte AT/MP sera alors proposé parmi les déclarations, et l'entreprise n'aura qu'à valider.

Pour en savoir plus :

- <https://www.ameli.fr/entreprise/votre-entreprise/compte-atmp/ouvrir-compte-atmp>
- Le document **Comprendre et expliquer**



GUICHET UNIQUE : Décryptage des dernières nouveautés et des nouvelles étapes préalables à toute modification

INTERVIEW DE LAURIANNE RICARD
PAR AURÉLIEN NOEL, CONTENT MANAGER – LEGAL2DIGITAL



Laurianne RICARD
est Juriste en
droit des sociétés
– LEGAL2DIGITAL

Censé être opérationnel depuis le 1er janvier 2023, pour l'ensemble de vos formalités juridiques d'entreprises, le Guichet Unique n'a pas pu être déployé à temps et une procédure de secours a été mise en place. Cette dernière a permis à l'INPI d'améliorer l'interface de leur outil en prenant en compte les remontées des utilisateurs, et d'ouvrir au fur et à mesure les différents types de formalités.

Pour mieux comprendre l'actualité des mises à jour relatives au Guichet Unique, nous nous sommes rapprochés de Laurianne RICARD, juriste en droit des sociétés, spécialiste du Guichet Unique au sein de LEGAL2DIGITAL, afin de l'interroger sur les questions qui vous permettront d'appréhender le Guichet Unique dans son exhaustivité, et plus particulièrement la partie sur les **formalités de modifications et de mises à jour des données RNE**.

Fort de son expérience sur le sujet, avec notamment plusieurs webinaires à son actif, Laurianne RICARD nous décrypte en théorie, et surtout en pratique, l'actualité sur les nouvelles fonctionnalités du site de l'INPI qui vous seront indispensables lors de vos saisies et de votre utilisation quotidienne.

Aurélien NOEL : Au niveau du tableau de bord, quelles évolutions a-t-on pu constater ?

Laurianne RICARD : L'INPI a fait évoluer les mentions d'information qui apparaissent sur le tableau de bord de chacun de nos dossiers.

Ainsi, lorsque votre formalité a passé le stade « validé par l'INSEE », il passe par les 2 étapes suivantes :

→ « en attente d'acquiescement par le TCO de.. » qui signifie que votre dossier a été transmis au groupement informatique dont dépend le Greffe concerné par votre formalité ; il est en cours d'acheminement au Greffe.

Si votre dossier reste en acquiescement, vous devez écrire à l'INPI à l'adresse gu-support-mandataire@inpi.fr afin de leur faire part de ce blocage et que l'INPI puisse contacter le Greffe afin de débloquent la transmission.

→ « en attente de validation par le TCO de... » qui signifie que votre dossier est bien arrivé au Greffe avec indication de la date d'arrivée. Si vous souhaitez faire avancer votre dossier à ce stade, vous pouvez écrire au service RCS du greffe concerné.

Aurélien NOEL : Quelle est la différence entre le rejet et la régularisation sur le Guichet Unique ?

Laurianne RICARD : Pour le Guichet Unique, ces mentions ont la signification suivante :

- la régularisation révèle que le déclarant/mandataire a toujours la possibilité de communiquer avec le valideur/destinataire,
- le rejet, au contraire, signifie qu'il n'est plus possible pour le déclarant/mandataire de communiquer avec le valideur/destinataire. Le rejet est dit définitif.

Aurélien NOEL : Quelles sont les dernières évolutions relatives aux dépôts de comptes annuels sur le Guichet Unique ?

Laurianne RICARD : Nous avons constaté une nette amélioration du dépôt des comptes via le mode expert. Il subsiste certaines problématiques notamment l'absence de réception du récépissé de dépôt, à l'exception de la transmission par mail dans quelques Greffes, l'impossibilité pour certains Greffes de voir notre option de confidentialité etc...

Le CNGTC a clarifié les pièces justificatives à fournir lors du dépôt de comptes :

- le pouvoir donné au mandataire qui devrait normalement comporter l'identité de la société mandataire/ Cabinet d'Expertise Comptable ainsi que celle de la personne qui réalise le dépôt (il se pourrait bien que cette règle finisse par se généraliser à tous les greffes et pour toutes les formalités déposées sur le Guichet Unique au-delà des comptes annuels),
- la pièce d'identité du représentant légal de la société mandataire,
- la présentation de la saisie des dépôts d'actes se présente par nature d'opérations,
- nous devons signer la synthèse.
- l'extrait Kbis du mandataire,
- la pièce d'identité du représentant légal de la société mandataire,
- l'attestation employeur de la personne salariée (« la formaliste ») qui dépose les comptes puisqu'il ne s'agit pas du représentant légal de la société mandataire. Le Greffe se base sur le nom du signataire de la synthèse.

Le CNGTC a précisé que les greffiers ne devaient pas demander la pièce d'identité de la personne salariée déposante.

Nous attendons une réponse sur la possibilité pour l'avenir de déposer les comptes annuels non scindés dans le cas de dépôts de comptes sans confidentialité ou des dépôts des comptes avec une confidentialité totale.

Pour rappel, les dépôts de comptes peuvent également et toujours être déposés par voie papier auprès des Greffes.

Aurélien NOEL : Avez-vous déjà réalisé un dépôt d'acte via le Guichet Unique ? Quelles sont vos remarques à ce sujet ?

Laurianne RICARD : Oui, tout à fait, dès l'ouverture de cette formalité sur le Guichet Unique vers le 15 septembre dernier. Le délai a été un peu long initialement puis s'est réduit au cours des dépôts suivants.

Notre première constatation a été la suivante :

- l'obligation de déposer un pouvoir donné au mandataire,
- la copie de l'extrait Kbis de la société mandataire,

Nous allons devoir anticiper et bien penser à demander un pouvoir à nos clients. Il faut que cela devienne un réflexe.

Notre seconde constatation porte sur le tableau de bord du dossier de dépôt d'actes : nous constatons, en effet, que le dossier se trouve en cours d'acquittement puis de validation comme toute autre formalité. Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de dépôts d'actes fait courir un délai d'opposition primordial afin de permettre la réalisation d'une opération juridique (fusion, réduction de capital, scission etc...) et que la date de prise en charge est primordiale.

Une procédure de sécurité est souhaitable pour ce type de formalité afin que nous puissions respecter les délais de dépôts qui nous sont imposés par certaines opérations juridiques.

Enfin, le principe de réception des récépissés de dépôt est celui de l'envoi papier, ce qui, à notre sens, ne correspond pas à nos besoins. Nous avons besoin d'obtenir très rapidement ce dernier, et, il serait préférable de l'obtenir par email ou via le Guichet Unique. Il faut absolument que nous puissions les recevoir par voie dématérialisée de la part de tous les Greffes.

Aurélien NOEL : Que pouvez-vous nous dire sur la récente décision du collège stratégique d'arrêter la voie papier ?

Laurianne RICARD : Le collège stratégique a décidé le 13 octobre 2023, l'arrêt des dépôts papier de formalités à compter du 16 octobre 2023, à l'exception des formalités suivantes :

- créations d'associations immatriculées au RCS,
- modifications et cessations d'entreprises étrangères.

Cette décision a été motivée par le besoin pour l'INPI de basculer davantage de dossiers sur le Guichet Unique, et lui permettre de vérifier si tous les cas de figures sont prévus et fonctionnent.

En conséquence, les mandataires disposent d'une adresse email, gu-support-mandataire@inpi.fr, permettant de remonter les bugs, erreurs, manquements... à l'INPI qui, de son côté, s'engage à régler au plus tôt ces demandes d'améliorations.

Les dépôts de comptes ne sont pas concernés par cette décision. La voie papier auprès des Greffes reste ouverte aux dépôts des comptes après le 1er janvier 2024. Les levées de mentions de radiation d'office auraient également dû être incluses dans cette décision et la voie papier suspendue. Cet oubli va être réparé par une circulaire qui devrait être effective dès le 21 octobre 2023.

L'INPI a mis à jour et à disposition sur le Guichet Unique le tableau des options disponibles (soit la liste des destinataires/valideurs en fonction de la nature des formalités) afin de réaliser les formalités.

Aurélien NOEL : A quel moment les organismes sociaux sont-ils informés des immatriculations et généralement des formalités que nous réalisons via le Guichet Unique ?

Laurianne RICARD : Avec la disparition du récépissé CFE, la synthèse validée vient remplacer ce document ; il est opposable aux administrations. Les organismes sociaux sont informés, après validation de notre dossier de formalité, par les valideurs. L'information de validation remonte au RNE qui la met à disposition des organismes sociaux. Ces derniers doivent venir sur le RNE afin de récupérer ces informations.

Il y aura bientôt une évolution notable de la synthèse validée qui comportera la mention « Mise à disposition » suivie de l'identification de l'organisme social et la date à laquelle le RNE mettra cette information à disposition des administrations.

L'INPI ne peut pas à ce jour indiquer sur la synthèse validée si et quel organisme social est venu chercher les nouvelles informations.

Aurélien NOEL : Comment va-t-on devoir réaliser nos formalités de modifications via le Guichet Unique ? Quelles sont les étapes de réalisation ?

Laurianne RICARD : Afin de répondre à cette question, nous devons d'abord répondre à trois questions préalables sur le Registre National des Entreprises (RNE), à savoir :

(1) Qu'est-ce que le Registre National des Entreprises (RNE) ?

La loi PACTE votée en 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises avait notamment pour objectif de simplifier/faciliter les démarches juridiques des entreprises tout au long de leur vie sociale (depuis l'immatriculation, au cours de la vie sociale jusqu'à la cessation d'activité). Parmi les mesures édictées par la loi PACTE, deux mesures principales de simplification ont été mises en place à effet du 1^{er} janvier 2023 :

- la création du Guichet Unique qui regroupe l'ensemble des formalités juridiques des entreprises à réaliser exclusivement par voie dématérialisée. La conception, le développement et la tenue de ce Guichet Unique ayant été confiés à l'INPI.
- la mise en place d'un fichier unique des entreprises appelé Registre National des Entreprises (RNE) tenu par l'INPI qui a vocation à consigner toutes les informations relatives aux entreprises quelle que soit la nature de leur activité (artisanale, commerciale, libérale, agricole ou indépendante). Il se substitue au Registre National du Commerce et des Sociétés (RNCS), au Répertoire des Métiers (RM) et au Registre des Actifs Agricoles (RAA) qui ont de ce fait disparu à compter du 1er janvier 2023.

Pour rappel, le Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), le registre spécial des agents commerciaux (RSAC), le registre des EIRL (RSEIRL) et le répertoire SIRENE de l'INSEE perdurent.

(2) Quel constat peut-on faire sur l'état du Registre National des Entreprises (RNE) à ce jour ?

A ce jour, les données relatives aux entreprises provenant des registres auxquels il doit se substituer, n'ont pas pu totalement remonter vers le RNE, car elles sont fréquemment incomplètes ou erronées.

Les données relatives aux registres qui sont substitués ne sont pas remontées dans le RNE, à savoir celles émanant du Registre Spécial des Agents Commerciaux (RSAC), du Registre des EIRL (RSEIRL), ainsi que toutes les informations relatives aux entreprises qui ne figuraient sur aucun registre telles que les professions libérales indépendantes, les activités de gestion de biens, LMNP, etc...

(3) Quelles sont les conséquences pour le déclarant qui réalise ses formalités de modifications sur le Guichet Unique à ce jour ?

Le Guichet Unique est adossé au RNE. Il doit donc être fiable et consigner les informations légales requises de façon exacte, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et ce qui empêche le Guichet Unique de fonctionner nominalement.

La solution pour y pallier est de faire porter la mise à jour des données du RNE à la charge du déclarant (nous mandataires) via la réalisation des formalités de modifications et de cessations d'activités réalisées sur le Guichet Unique.

Jusqu'au décret du 17 octobre 2023, lors de la réalisation de ces formalités sur le Guichet Unique, nous devons, d'une part, mettre à jour les données RNE (l'identification de l'entreprise, la composition de ses organes dirigeants et de contrôle, les bénéficiaires effectifs, les établissements, les activités etc...) en même temps que notre déclaration de modification ou de cessation d'entreprise.

Ce système de mise à jour des données RNE étant trop complexe, ledit décret du 17 octobre 2023 est venu apporter des précisions sur cette procédure de mise à jour. L'INPI a mis en ligne, le 20 octobre

dernier, la nouvelle interface du Guichet Unique qui vient ajouter les onglets suivants aux côtés des "modifications" :

→ « Compléter les données de l'entreprise RNE »,

→ « Corriger les données de l'entreprise RNE ».

Nous allons développer ci-après les étapes à suivre afin de procéder à cette mise à jour des données RNE.

Suite aux réponses apportées aux questions qui précèdent, nous pouvons enfin répondre à votre question :

Le décret n° 2023-955 du 17 octobre dernier, paru le 19 octobre 2023, relatif au Registre National des Entreprises (ou RNE) et à certaines formalités qui leur sont applicables, réalise une distinction entre la mise à jour RNE et les formalités de modifications.

La mise à jour du RNE était déjà rendue obligatoire pour la réalisation des formalités de modifications et de cessations d'entreprises au motif que le Guichet Unique alimente mais aussi s'adosse au RNE. Un RNE incomplet signifie l'impossibilité pour le Guichet Unique de mettre en œuvre son rôle de simplification des formalités administratives et d'alimenter lui-même le RNE.

Ledit décret vient préciser la distinction entre mise à jour du RNE et formalités de modifications. A ce titre, la mise à jour RNE devient une formalité à part entière et préalable à toute première modification à réaliser sur le Guichet Unique.

Cette formalité de mise à jour RNE devra être réalisée sur le Guichet Unique une fois pour toute société/entreprise avant de pouvoir réaliser des formalités de modifications, et ce, en suivant la procédure suivante :

ÉTAPE 1 : Formalité de complétion du RNE

- Formalité non soumise à un paiement,
- Ajout de données inexistantes/absentes (exemple : BE, nom de domaine...),
- Signature avancée de la synthèse via un certificat qualifié (comme les comptes annuels, les cessations, les dépôts d'actes etc...),
- Non soumis à validation INPI=validation immédiate de la complétion.

ÉTAPE 2 : Formalité de correction du RNE

- Formalité non soumise à un paiement,
- Mise à jour de données existantes mais erronées sur le Guichet Unique (soit sur le RNE),
- Signature avancée de la synthèse via un certificat qualifié (comme les comptes annuels, les cessations, les dépôts d'actes etc...),
- Soumis à validation de l'INPI sans délai prévu par le décret,
- Joindre un pouvoir,
- Joindre un Kbis de la société dont vous réalisez la mise à jour.

ÉTAPE 3 : Réalisation de votre formalité de modification

- Formalités soumises au frais greffes/CMA habituels.



Aurélien NOEL : Comment rectifier une erreur commise lors de la mise à jour RNE ?

Laurianne RICARD : La mise à jour RNE n'est pour le moment réalisable qu'une seule fois. Toute erreur de mise à jour ne serait modifiable que par la réalisation d'une formalité rectificative payante. Nous en saurons bientôt plus sur le sujet.

Aurélien NOEL : Comment saurons-nous si une société/entreprise a déjà procédé à sa mise à jour RNE ?

Laurianne RICARD : Cette question est intéressante car l'entreprise pourrait mandater un mandataire pour sa mise à jour RNE puis vous confier son dossier. Il faudra systématiquement interroger son client afin qu'ils nous informent si cette mise à jour a été réalisée.

Il se peut que votre client ne sache pas non plus répondre. En conséquence, un indicateur de réalisation de cette mise à jour semblait important.

Une pastille bleue sera présente au niveau de l'extrait RNE de la société pour laquelle vous êtes mandaté afin d'effectuer une formalité de modification, cessation d'activités.

Vous pourrez également obtenir cette information en cliquant directement via le Guichet Unique au niveau du cadre « Compléter les données RNE » ou « Corriger les données RNE » après saisie du numéro SIREN.

A priori, l'entrée sera bloquée ou les informations seront grisées.

Aurélien NOEL : Qu'est-ce que le « protocole mandataire » ?

Laurianne RICARD : Le « protocole mandataire » a été mis en place par l'INPI afin de permettre au mandataire d'obtenir une réponse à nos questions de bug, dossiers bloqués, compréhension de saisie, etc..., et ce, dans un délai de 72 heures maximum. L'engagement de l'INPI a pour objectif d'encourager les mandataires à réaliser leurs dossiers de modifications via le Guichet Unique.

Pour bénéficier du protocole mandataire, il vous suffit d'écrire à l'adresse email suivante :

gu-support-mandataire@inpi.fr

INFORES à votre service !

Qu'est INFORES ?

INFORES est une association créée en mars 1979 par les syndicats IFEC et ECF, dont le rôle est d'assister les confrères exposés à la mise en jeu de leur responsabilité professionnelle.

INFORES assure aussi un rôle préventif des risques liés à l'exercice de la profession.

Elle est animée par une trentaine de membres correspondants bénévoles répartis sur l'ensemble de nos Conseils régionaux. Anciens élus ou en fonction, au national ou en région, leurs participations à différentes commissions régaliennes, leurs propres expériences en matière d'expertise judiciaire et l'actualisation régulière de leurs connaissances relatives à la jurisprudence en font des interlocuteurs compétents et bienveillants dans le cadre d'une mise en cause possible ou avérée.

Des confrères bénévoles pour vous accompagner dans votre défense

Une mise en responsabilité ou une convocation par un officier de police judiciaire sont des événements qui arrivent malheureusement de plus en plus fréquemment dans une vie professionnelle, et bon nombre d'entre nous ne sont pas préparés à cette adversité.

Lorsque survient une telle situation, il est très appréciable de pouvoir contacter un confrère expérimenté qui va nous écouter dans notre problématique et nous guider dans la préparation de notre défense.

L'Ordre des Experts-Comptables et la Compagnie des Commissaires aux Comptes n'ont pas vocation à intervenir dans la défense de leurs membres ; ce qui serait totalement incompatible avec leurs prérogatives et attributions, et, c'est pour cette raison que les deux syndicats IFEC et ECF ont créé INFORES.

Quand contacter INFORES ?

ASAP sans procrastiner ni tergiverser ! Dès lors que le problème survient, n'attendez pas ! Il nous faut parfois surmonter nos fiertés professionnelles : il n'y a aucune honte ou aucune gêne à avoir, le correspondant INFORES est un confrère ou une consœur qui vous accueillera avec bienveillance, en toute discrétion, sans jugement mais avec un certain recul, et avec l'unique objectif de vous extirper au mieux de ce mauvais pas.

Osez en parler : Nous assistons à une judiciarisation de plus en plus intense où ce n'est pas toujours le véritable responsable qui est recherché mais celui qui est le mieux assuré. Et puis, si vous avez commis une erreur, dites-vous bien que cela peut arriver à tout le monde et que c'est pour cette raison que vous êtes assuré. Errare humanum est !

Des conseils rapides prodigués en toute confidentialité par des personnes compétentes évitent de passer des nuits blanches, d'allonger les délais de procédures et d'alourdir la note finale.

INFORES vient aussi à vous

INFORES propose enfin dans toutes les régions ordinales des animations d'ateliers avec des thèmes choisis et développés en fonction des risques constatés comme les plus fréquents ou les plus importants. Ainsi nous proposons des ateliers sur les détournements de fonds chez les clients, le devoir de conseil en matière fiscale et les risques de mise en cause, l'expert-comptable et sa responsabilité pénale, les risques dans le cadre des transmissions d'entreprise, ou de la survenance de leurs difficultés.

Nos ateliers peuvent être proposés tant sous forme de webinaire qu'en présentiel et sont en général animés en présence d'un avocat spécialisé, de représentants de notre courtier Verspieren, et de confrères.

Actualité de notre association

Le renouvellement progressif et harmonieux de nos correspondants afin de couvrir tout le territoire est une préoccupation de toute notre équipe, ainsi que notre mise à niveau permanente par une veille documentaire et une revue jurisprudentielle en lien avec des avocats spécialisés, et le suivi de la sinistralité avec notre courtier. INFORES participe également en tant que membre invité au Comité de conciliation qui se tient régulièrement au sein du Conseil National, où sont traités les sinistres les plus significatifs avec notamment l'examen du risque de non-assurabilité, et les moyens à mettre en œuvre pour « limiter la casse » dans l'intérêt de la profession tout entière.

Nos prochaines actions se feront au contact des confrères contrôleurs qualité, des jeunes inscrits, et à l'occasion des différents congrès. Nous répondons également aux sollicitations des associations et groupements.

Nous nous sommes réunis à Paris comme chaque début d'année pour faire le point de la sinistralité, des derniers arrêts de jurisprudence et échanger sur nos interventions respectives. La période post covid pendant laquelle notre profession a été terriblement sollicitée et s'en est plutôt bien sortie, et les conséquences des dernières décisions, comme celles portant sur la sous-traitance ou le secret professionnel ont ainsi été abordées.

INFORES fut présent au congrès de l'Ordre des Experts-comptables de Montpellier, et notre dernière rencontre a eu lieu à Grenoble les 21 et 22 septembre 2023. Enfin, notre prochain atelier en préparation fera le point sur les risques pour les professionnels du chiffre dans le cadre des difficultés des entreprises clientes.



Quelques conseils à retenir

- Consacrez quelques minutes à examiner votre couverture, sans attendre la survenance d'une difficulté. Quid des capitaux garantis, ou des conséquences d'une cyber-attaque, ou des honoraires de défense en cas de mise en cause pénale ?
- Sollicitez notre aide au plus tôt sans attendre de recevoir une sommation, et déposez une déclaration de sinistre sans tarder.
- Préparez et conservez les éléments de votre dossier de travail et la chronologie qui seront peut-être requis beaucoup plus tard, quand la mémoire sera moins fraîche...
- Formalisez le plus possible par écrit votre devoir de conseil, et sensibilisez vos collaborateurs aux risques encourus.
- Pensez à la clause de forclusion dans vos lettres de mission, qui peut être acceptée par le juge en l'état actuel de la jurisprudence.

INFORES mode d'emploi

Pour contacter INFORES, vous pouvez :

- Soit appeler le **01 42 56 10 20** – le secrétariat permanent d'INFORES pourra vous orienter vers un correspondant, ou l'accueil d'ECF au **01 47 42 08 60**.

NB : l'adhésion à un syndicat n'est pas exigée pour solliciter l'aide gratuite d'INFORES.

- Soit adresser un mail à : **infores@wanadoo.fr**
- Soit **contacter votre Conseil Régional** qui pourra vous communiquer les coordonnées d'un membre correspondant de votre région, ou d'une autre si vous le souhaitez...

La liste des membres correspondants est également indiquée sur le site INFORES : **associationinfores.com**, en cours de refonte.

Vous trouverez ainsi toujours, dans votre région ordinaire ou hors région ordinaire en fonction de votre souhait, qu'il s'agisse d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes en fonction de votre problématique, un membre correspondant compétent à votre écoute.



"Inspirant et engagé" le CJEC souscrit à cette dynamique

PAR WAHIB DAHMANI

Inspirant et engagé, tel était le 78^{ème} Congrès de l'Ordre de Montpellier. Nous y avons participé avec beaucoup d'enthousiasme et d'intérêt en compagnie de nos jeunes amis élus de l'ANECS dont certains vivaient cet événement pour la première fois. Nous avons été heureux de les parrainer et de les guider.

Le thème "De la data à la facture électronique", son traitement très concret par des solutions et des outils pratiques immédiatement applicables dès le retour au cabinet, les demandes claires et fermes de Madame la Présidente de SAINT MICHEL, les annonces du ministre Bruno LE MAIRE sur le calendrier de la facture électronique, le statut de tiers de confiance, les cotisations des indépendants et ses excuses sur le guichet unique, la foison de partenaires proposant des solutions innovantes et souhaitant travailler avec le CJEC, l'ambiance générale dont se dégagait une énergie communicative, nous ont confirmé que nous vivions une période charnière de notre métier et que c'est ici et maintenant qu'il faut s'impliquer.

Le conseil national qui a suivi a été tout aussi inspirant grâce aux interventions des élus de nos instances ordinales et syndicales qui, par leur présence et leur apport, ont reconnu la place importante du CJEC dans notre écosystème.

La Présidente Cécile de SAINT MICHEL nous a exhortés à nous impliquer : "Continuez à vous engager de plus en plus car la data, l'IA, tous ces nouveaux outils, toutes ces nouvelles missions, c'est pour vous, c'est le métier de demain. On a besoin de vous." Le Président de la CNCC, Yannick OLLIVIER, a quant à lui rappelé son soutien indéfectible à nos deux associations et les mesures concrètes qu'il a mis en œuvre pour aider les jeunes à exercer le commissariat aux comptes : - Ecole de l'audit pour accompagner au mieux la filière, - Certification de 90 heures sur les données extra-financières sur l'environnement pour les diplômés avant 2026 pouvant être comprises dans les 120 h de formation obligatoire, - Prise en charge intégrale de la cotisation nationale et de l'assurance professionnelle pour les jeunes professionnels s'inscrivant dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme et pour les trois années suivant

cette inscription, - Tarif avantageux pour les jeunes aux assises avec les heures de formation en prime. Les élus des syndicats, Eric GILLIS pour IFEC et Arnaud CAYZAC pour ECF dans un échange serein, ouvert et dynamique nous ont exposé le rôle et expliqué en toute transparence et avec beaucoup de pédagogie, leur vision des grands enjeux actuels.

Virginie ROITMAN, Laurent BENOUDIZ, Pascal CASTANET et Sébastien MICHEL nous ont également fait le plaisir et l'honneur de leur présence et de leurs bons conseils. Notons qu'Arnaud CAYZAC, en tant que past élu ANECS puis CJEC et corapporteur du Congrès ont permis à chacun de rendre plus concret le sens de son engagement et de constater que les valeurs de convivialité et de fête sont immuables au CJEC et à l'ANECS !

Ce conseil national, ô combien stimulant, m'a renouvelé sa confiance pour une deuxième année de mandature et a élu à mes côtés Laurie STROMBONI - création ex nihilo en PACA et Abderrahman MEKDAD - associé en Rhône-Alpes, Vice-présidents, Adrien VECTEN - création ex nihilo en Champagne, trésorier, Johanna DUPEUX - associée en Corse, secrétaire et Géraldine ALCONADA-PETER - associée en Rhône-Alpes, Steve LOMBO - création ex nihilo en Picardie, Nicolas POUSSY - création ex nihilo en Ile-de-France et Thomas ACOSTA - création ex nihilo en Lorraine, membres actifs. Je les remercie chaleureusement de leur engagement ainsi qu'Alizée PENON-MURDZA, Chloé MARQUES, Abdelaziz ABGETOU et Antoine DENOELLE qui ont fait un travail formidable au cours de la première année.

" Notre objectif : que le CJEC, en partenariat avec l'ANECS, soit attractif, incontournable et inspirant aux yeux des jeunes diplômés comme des instances et des partenaires que nous remercions de leur soutien sans faille. Nous nous y engageons.

A très bientôt !



Wahib DAHMANI
Président du CJEC



Quand l'ANECS inspire !

PAR MATTHIEU DINTRAS

Le conseil national de l'ANECS qui s'est tenu les 30 septembre et 1^{er} octobre à la suite du Congrès de l'Ordre à Montpellier, a élu un nouveau bureau que j'ai le plaisir et l'honneur de présider.

Nous avons souhaité tous ensemble une équipe représentative des différentes formes de stage sur nos différents territoires. Ainsi, je serai entouré et accompagné par Marta PLONKA en 2^{ème} année en Midi Pyrénées et Nathan ALTHERR en 1^{ère} année en Alsace, Vice-présidents, Lan WANG en 1^{ère} année en Rhône-Alpes, trésorière, Violaine VANHERSEL en 2^{ème} année dans le Nord Pas-de-Calais, secrétaire et Benjamin THOMAS en 3^{ème} année dans le Centre, Thomas LE ROUX en 2^{ème} année en Midi Pyrénées, Vincent BRENNER, étudiant en Limousin et Alexandre MESCHBERGER en 2^{ème} année en Ile-de-France, membres actifs.

Notre mandature que nous avons baptisée **"INSPIRE"**, souhaite s'appuyer sur le travail effectué précédemment et, à ce titre, je tiens à remercier Jean-Pascal CHARPENTIER et son bureau qui terminent une très belle mandature au cours de laquelle ils ont énormément œuvré pour notre association, et profiter de cet élan pour donner une nouvelle vitalité à l'ANECS.

"INSPIRE" car nous avons l'ambition de faire de l'ANECS, le lieu incontournable où chaque stagiaire, chaque mémorialiste trouvera la réponse à ses questions, ses besoins, ses réflexions à chaque étape de son stage et de son diplôme. Incontournable également pour les étudiants à qui nous allons ouvrir de plus en plus nos portes.

Pour ce faire, il nous faut une Structure interne solide que nous devons renforcer et dont nous allons optimiser les processus internes. C'est ainsi que nous améliorerons la Professionnalisation de nos équipes, de nos produits et de nos services en faisant évoluer nos partenariats pour être toujours plus dans une relation gagnant/gagnant, mais aussi la professionnalisation de nos adhérents.

Notre volonté ne s'arrête pas là et nous souhaitons que nos idées aient un véritable Impact. Aujourd'hui, nous sommes reconnus comme une institution dans notre écosystème. Demain, nous souhaitons être reconnus comme vecteur d'évolution pour notre profession.

Tout ceci ne pourra se faire qu'avec nos vingt-huit Régions, fortes, dynamiques, innovantes dans leurs animations et pour lesquelles nous devons être un support toujours plus efficace. Tout ceci ne pourra se faire que si nous restons toutes et tous Engagés comme nous le sommes depuis nos dernières Estivales.

Je souhaite profiter de cet espace qui m'est donné pour remercier tous les élus qui viennent de me rejoindre et qui donnent du temps bénévolement pour que notre association progresse et soit inspirante et engagée. On ne doit pas oublier que nous sommes là avant toute chose pour aider nos adhérents à obtenir leur diplôme, les informer sur l'évolution de notre profession et les enjeux des thèmes novateurs, et les représenter auprès des instances de notre profession pour dire ce qui va et ce qui peut être amélioré.

À titre personnel, je souhaite exprimer en toute simplicité ma gratitude. Les rênes de l'ANECS m'ont été confiées en lien avec une très belle équipe. Je mesure le poids de la responsabilité qui m'est confiée. J'essaierai d'en être digne. Je tâcherai d'être le plus possible à l'écoute des stagiaires, des mémorialistes, des étudiants mais aussi des instances ordinales et syndicales et des partenaires. N'hésitez surtout pas à me faire remonter ainsi qu'à tous nos élus vos souhaits, vos propositions pour notre association.

Sans vous, cet engagement n'a pas de sens. Je m'engage avant tout pour vous servir.
Anecsement vôtre !



Matthieu DINTRAS
Président de l'ANECS

L'évolution de la profession comptable et la RSE

PAR STÉPHANE DA MOTA



Co-fondateur d'ensō rse

Le thème du Congrès national de Paris en 2022 était "L'expert-comptable au cœur de la société." L'accent était mis sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Plus de 40 sujets différents étaient proposés pour aborder des thèmes tels que la durabilité, le numérique, l'anticipation des évolutions sociales et les enjeux territoriaux. Jean-Marc Jancovici, auteur de "Le monde sans fin" et réputé pour son réalisme, a évoqué l'avenir de notre planète. ●

Parmi les 250 partenaires présents, nous faisons partie d'une petite poignée d'intervenants traitant de la durabilité. Lors de cet événement, ensō rse a présenté sa plateforme numérique aux experts-comptables engagés. Une partie de nos discussions avec les professionnels portait davantage sur la sensibilisation à la RSE que sur notre offre logicielle.

Un an plus tard, à Montpellier, le thème central était "La facture électronique." Sur l'ensemble des conférences et ateliers, seules trois sessions abordaient la durabilité. Ces sessions ont attiré un public nombreux. Nous avons eu l'opportunité de coanimer une table ronde sur la thématique "Les données : leviers indispensables d'une stratégie RSE" en collaboration avec l'Association Femmes experts-comptables et KPMG.

En un an, d'autres partenaires, spécialisés et historiques, ont intégré des approches durables dans leurs offres. La 78e édition du Congrès s'est résumée par cette phrase : "La profession ne se demande plus s'il faut s'engager, mais comment s'y prendre."

Ce qu'il s'est passé en un an

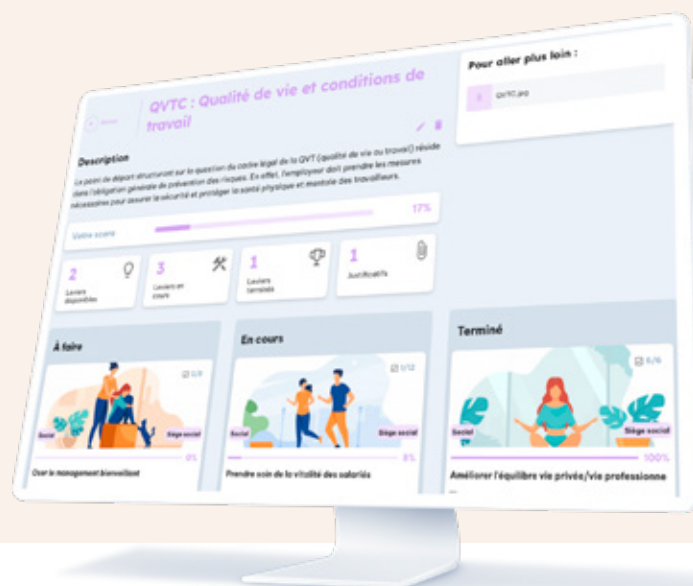
Le calendrier de la facturation électronique était ambitieux. L'automatisation des flux va directement entraîner une augmentation de la productivité des dossiers, permettant ainsi de proposer de nouveaux services. Il est important de noter que la RSE est une discipline à la portée de l'expert-comptable.

Les crises climatiques, énergétiques et sociales diffusées en continu sur nos écrans exercent une influence sur la responsabilité RSE, qu'il s'agisse d'entrepreneurs, d'experts-comptables ou de collaborateurs. La nouvelle réglementation CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), adoptée fin 2022 et entrant en vigueur en 2024, oblige désormais les entreprises de plus de 250 employés à établir un rapport extra-financier sur leurs pratiques RSE. Auparavant, elle concernait les entreprises de plus de 500 employés. Cette réduction du seuil montre l'urgence sociétale et la rapidité des actions nécessaires. Cela impacte également les petites et moyennes entreprises, qui doivent respecter la "chaîne de valeur."

Les TPE/PME concernées

En dehors de l'engagement citoyen de certains entrepreneurs et employés, il existe cinq leviers incontournables de la RSE pour les entreprises non soumises à des obligations en matière de durabilité.

- Le premier est lié au **business**, notamment à l'obligation de fournir des données RSE pour répondre aux appels d'offres publics (environ 25 % des questions portent sur ce sujet) et à la signature de contrats de sous-traitance avec des ETI ou de grandes entreprises.
- Le deuxième levier concerne l'**examen de la pérennité** de son modèle économique et de ses parties prenantes. La RSE vise à assurer la durabilité du modèle d'affaires en se demandant si les matières premières resteront disponibles et si les clients et fournisseurs resteront actifs.
- Le troisième levier concerne le **capital humain de l'entreprise**. Il s'agit non seulement de conserver les équipes, mais aussi de les motiver et d'attirer des talents. D'autres éléments entrent en jeu, tels que le partage de la richesse et la recherche de sens.



- La RSE permet également de maîtriser les dépenses, de lutter contre le gaspillage, de consommer de manière plus responsable pour préserver l'environnement et rendre la production de produits plus durable (certaines études estiment une augmentation de plus de 10 % de la productivité dans certains cas).

- Enfin, les entrepreneurs peuvent utiliser leur rapport extra-financier auprès des banques et des assurances pour soutenir des transactions ou des opérations financières, faciliter leur développement professionnel et gagner en crédibilité.

Malheureusement, de nombreux entrepreneurs méconnaissent ces cinq leviers, réduisant ainsi les avantages économiques pour l'entreprise et ses parties prenantes. Mais comment accompagner les entreprises, et qui peut le faire ?

L'expert-comptable un rôle et une position clé

L'expert-comptable est le tiers de confiance de plus de 90% des petites et moyennes entreprises, et il est idéalement placé pour sensibiliser ses clients. En tant qu'expert en matière économique et sociale, il peut intégrer l'accompagnement RSE dans ses services, utilisant ses compétences en publication comptable et sa connaissance du modèle d'affaires de ses clients, ainsi que de leurs problématiques en matière de ressources humaines. L'expert-comptable dispose de données riches telles que la balance comptable ou la DSN, et il est compétent pour calculer le bilan carbone de ses clients.

Comment accompagner les experts-comptables ?

Pour cela, ensō rse a développé une plateforme numérique simple et intuitive pour aider les experts-comptables à accompagner leurs clients et à mettre en place des actions RSE.

Une alliance TPE, expert-comptable et numérique

La plateforme numérique permet à l'expert-comptable et à son client de collaborer pour mettre en place des actions durables suivies par l'expert-comptable. Sur une seule plateforme, le côté humain, professionnel et numérique se rejoignent pour garantir des objectifs viables et mesurables.

Comment ça marche ?

Il est important que les TPE/PME prennent conscience que les experts-comptables peuvent répondre aux problématiques RSE. Grâce à la plateforme ensō rse, les experts-comptables peuvent sensibiliser leurs clients grâce à un module de communication informant les clients du cabinet de ces nouvelles missions d'accompagnement RSE.

La démarche commence par un Diagnostic 360 basé sur la norme internationale

de la RSE, la norme ISO 26000, les parties prenantes de l'entreprise peuvent exprimer leurs perceptions selon les trois critères ESG (économique, social et gouvernance). L'expert-comptable peut ainsi publier un diagnostic de maturité RSE de l'entreprise, véritable boussole pour lancer des actions durables.

La plateforme ensō rse propose de nombreuses actions métiers catégorisées selon les trois critères ESG. L'expert-comptable peut proposer à son client un plan d'actions complet et collaboratif pour l'aider à atteindre ses objectifs.

Enfin, l'expert-comptable peut publier son bilan extra-financier et attester de l'existence d'une piste d'audit fiable.

La plateforme ensō rse accompagne la progression des missions RSE du cabinet tout au long de sa transformation. Au cœur des entreprises, l'expert-comptable a toutes les cartes en main pour promouvoir le développement durable de ses clients tout en exerçant son métier, dès à présent et peu importe son niveau de spécialisation en matière de RSE.

La RSE est devenue une priorité pour l'ensemble de l'économie française, tant pour les "petits" acteurs de la chaîne de valeur que pour les "gros" soumis à des réglementations strictes. L'expert-comptable a un rôle à jouer dans la sensibilisation des petites entreprises et peut devenir le tiers de confiance attestant de la véracité des rapports extra-financiers et de durabilité des TPE/PME.

INVESTISSEZ DANS LA BELLE PIERRE, ET PARTICIPEZ À LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE FRANÇAIS



Histoire & Patrimoine vous invite à découvrir
son offre exclusive de programmes inscrits ou classés,
situés **au cœur des plus belles villes et des plus grandes métropoles de France,**
pour un **investissement et une stratégie fiscale sur-mesure.**



CHÂTEAU DE PONTCHARTRAIN,
Jouars-Pontchartrain (78)

MONUMENTS HISTORIQUES



MAGASINS RÉUNIS,
Troyes (10)

MALRAUX



CARRÉ DES ARTS,
Issy-les-Moulineaux (92)

DÉFICIT FONCIER

Pour en savoir plus sur nos demeures
et leurs avantages fiscaux : histoire-patrimoine.fr
Patrice PUY : ppuy@hpre.fr / 06 86 27 72 35



Histoire & Patrimoine, 87 rue de Richelieu 75002 Paris
SAS au capital de 769 800 e - RCS Paris B 480 309 731 - SIRET 48030973100044



**Lieux d'Histoire,
Lieux de Vie**

30 ans de savoir-faire
dans la **réhabilitation** et
la **restauration** de biens
immobiliers anciens
d'exception

Monuments Historiques,
cœur de ville, immeubles
protégés et secteurs
sauvegardés

Demeures éligibles
aux dispositifs fiscaux
Monuments Historiques,
Malraux et Déficit Foncier

Transformation et
reconversion du patrimoine
industriel, militaire,
hospitalier, religieux, et
Patrimoine XX^e

UNE MARQUE ALTAREA

